



REPUBLIQUE TOGOLAISE

**Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de
la Femme et de l'Alphabétisation**

**RAPPORT NATIONAL DU TOGO SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME
D'ACTIONS DE LA 4^{ème} CONFERENCE MONDIALE
SUR LES FEMMES (BEIJING +20)**

Mai 2014

Liste des abréviations

AENF	: Alphabétisation et Education Non Formelle
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AIDE	: Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche
ANPE	: Agence Nationale pour l'Emploi
APAC-Togo	: Association des Professionnelles Africaines en Communication du Togo
APSEF	: Accès des Pauvres aux Services Financiers
ARV	: Antirétroviraux
BAD	: Banque Africaine du Développement
BPEC	: Banque populaire pour l'épargne et le crédit
BPS	: budgets-programmes sectoriels
BRS	: Banque Régionale de Solidarité
CADERDT	: Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des capacités pour le développement au Togo
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAP-EFA	: Capacity for education for all
CARMMA	: Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle
CCDG	: Communauté Economique pour le Développement du Genre
CCoFT	: Conseil Consultatif des Femmes du Togo
CDMT	: Court et moyen terme
CEDEAO	: communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CM1	: Cours Moyens 1 ^{ère} année
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
CNDH	: Commission Nationale des Droits de l'Homme
CP1	: Cour Préparatoire 1 ^{ère} année
CP2	: Cour Préparatoire 2 ^{ème} année
CPF	: Code des Personnes et de la Famille
CPPSJ	: Centre de Prise en charge Psycho-Socio-Judiciaire des victimes de violence
CVJR	: Commission vérité justice et réconciliation
DEP	: Diplôme d'Etudes Professionnelles
DGPF	: Direction Générale de la Promotion Féminine
DGSCN	: Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSRP-C	: Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	: Cadre de politique agricole des États de l'Afrique de l'Ouest
ETP	: Évapotranspiration Potentielle
FAIEJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes
FIJ	: Fonds d'Insertion des Jeunes
FNFI	: Fonds National de Finance Inclusive
FONGTO	: Fédération des Organisations Non Gouvernementales au Togo
FUCEC	: Fédération des Unions des Coopératives d'Epargne et de Crédit
GF2D	: Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement
HAAC	: Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
HCDH	: Haut Commissariat des Droits de l'Homme au Togo
HCR	: Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ;
IDISA	: Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
IEC	: Information Education-Communication
IMF	: Institutions de Microfinances
INAM	: Institut National d'Assurance Maladie
ISESCO	: Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture
JEDIL	: Jardins d'Enfants d'Initiative Locale
MDH	: Ministère des Droits de l'Homme
MEPSA	: Ministère des Enseignements primaires secondaires et de l'alphabétisation
MGF	: Mutilations Génitales Féminines
MICS4	: Multiple Indicator Cluster Survey
MILDA	: Moustiquaires imprégnées d'insecticides de longues durées d'action
MPF	: Ministère de la Promotion de la Femme
NEPAD	: Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIF	: Organisation internationale de la Francophonie
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
ONU	: Organisation des Nations unies

OSC	: Organisations de la Société Civile
OTIFEM	: Observatoire Togolais de l'Image des Femmes dans les médias
PAEEG	: Plan d'Action de Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre au Togo
PAI2	: Deuxième Programme d'Appui Institutionnel
PANEEG	: Plan d'Action National pour l'Equité et l'Egalité de Genre
PASEC	: Programme for the Analysis of Education Systems
PATCM	: Projet d'Assistance Technique Ciblée Multisectorielle et de Renforcement des Capacités Institutionnelles
PDC	: Projet de développement communautaire
PDDAA	: Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PERI	: Projet Education et Renforcement Institutionnel
PEV	: Programme Elargi de Vaccination
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMRT	: Premier Ministre de la République Togolaise
PNDS	: Plan national de Développement Sanitaire
PNEEG	: politique nationale d'équité et d'égalité de genre politique nationale d'équité et d'égalité de genre
PNEEG	: Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre
PNIASA	: Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	: Programme National de Lutte contre le Sida
PNLT	: Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement au Togo
PRADEB	: Programme de Développement à la Base
PROVONAT	: Programme de Volontariat National
PSAEG	: Projet de Soutien aux Activités Economiques des Groupements
PSE	: plan sectoriel de l'éducation
PTAB	: Plan triennal d'actions budgétisé
PTF	: partenaires techniques et financiers
PTME	: Programme de prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PVVIH	: Personnes vivant avec le VIH
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être
RECOGED	: Réseau des Communicateurs en Genre et Développement
REFAMP	: Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPH4	: Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIF-AMARC	: Réseau International des Femmes de l'Association Mondiale des Radios Communautaires
RNA	: Recensement National Agricole
SCAPE	: Stratégie de Croissance Accélérée pour la Promotion de l'Emploi
SNMF	: Stratégie Nationale de Microfinance
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest-africaine
UMECTO	: Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Togo
UNESCO	: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNOWA	: Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
UONGTO	: Union des Organisations Non Gouvernementales du TOGO
USA	: United States of America
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
SIDA	: syndrome d'immunodéficience acquise
WAGES	: Women and Associations for Gain both Economic and Social
WILDAF	: Women in Law and Development in Africa

INTRODUCTION

Au carrefour des grandes réformes, le Togo a, depuis quelques années, pris un certain nombre de mesures et entrepris des actions salutaires tant sur le plan juridique, économique que social dans une perspective de croissance inclusive.

Dans une telle logique, la promotion de la femme, longtemps inscrite dans l'agenda prioritaire de l'Etat a été durant ces dernières années, l'une des préoccupations majeures du gouvernement en quête d'un équilibre social.

Ainsi, le Togo fait siens les principes cardinaux de la communauté internationale pour replacer la femme dans son rôle d'acteur et de promoteur de développement avec tous les droits y afférents et dans des conditions de dignité, d'égalité et de représentativité. Cet engagement se traduit par l'adoption de politiques et stratégies ainsi que par l'exécution des dispositions qu'elles contiennent.

Le présent rapport rend compte des progrès réalisés, des obstacles rencontrés et des défis restants dans la mise en œuvre de la déclaration et du Programme d'action de Beijing vingt ans après son adoption.

Il est structuré en quatre (04) grandes parties :

- La première partie analyse la période écoulée depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing. Cette analyse s'appuie sur les examens effectués précédemment sur les progrès accomplis, à savoir ceux qui ont été menés en 2000, 2005 et 2010 ;
- la deuxième partie concerne les progrès accomplis dans les 12 domaines critiques du Programme d'Action depuis 2009 ;
- la troisième partie porte sur les questions relatives aux données et aux statistiques;
- la quatrième partie aborde les nouvelles questions qui se posent à propos des perspectives et des obstacles dans la mise en œuvre du Programme d'Action et des nouvelles priorités, notamment les recommandations visant à renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les débats en cours sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après 2015.

Approche méthodologique

Le processus d'élaboration du présent rapport a été participatif et inclusif. Il a impliqué aussi bien les représentants de l'administration, des institutions de la République, des associations et ONG de promotion et de protection des droits de la femme, du secteur privé que des partenaires au développement avec l'appui financier de l'UNFPA. Ce rapport est le résultat d'une étude à la fois quantitative et qualitative, essentiellement basée sur la recherche documentaire et complétée par des entretiens auprès des différents acteurs œuvrant dans les domaines des droits de la femme et du genre.

Les principaux documents de référence ont concerné l'évaluation du DSRPII, l'évaluation des OMD, la SCAPE, les enquêtes QUIBB 2011, MICS3 et MICS4, le RGPH2010 ainsi que les enquêtes et rapports des différents secteurs.

Les entretiens se sont appuyés sur un questionnaire et un guide inspirés de la note d'orientation pour l'élaboration des examens nationaux. Les informations recueillies ont permis d'élaborer un rapport suivant les préoccupations de la conférence de Beijing qui a fait l'objet d'une validation nationale par tous les acteurs.

Difficultés rencontrées

La difficulté majeure a porté essentiellement sur la collecte des données surtout désagrégées par sexe.

1. PREMIERE PARTIE : PRINCIPALES REALISATIONS ET OBSTACLES DEPUIS 1995

1.1. REALISATIONS GENERALES ACCOMPLIES DEPUIS 1995

1.1.1. Importantes réalisations du pays dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

En dehors des réalisations phares mentionnées dans les précédents rapports portant entre autres sur la loi portant interdiction des mutilations génitales féminines en 1998, le code l'enfant en 2007, la loi sur la santé de la reproduction en 2007, la loi portant protection des personnes en matière de VIH/sida de 2005, révisé en 2008 dans le but de prendre en compte le genre et les droits humains, les mesures de gratuité des frais d'inscription dans les écoles primaires publiques en 2008 et l'attribution régulière des bourses aux filles ainsi que les documents de politique et de stratégies adoptés, diverses initiatives ont été prises par le Togo en vue de renforcer la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Parmi les plus importantes on peut citer :

- La création en mai 2010 d'un ministère chargé de la promotion de la femme et l'institutionnalisation du Forum national de la femme togolaise et la réaffirmation en 2014 de la promotion de la femme comme une priorité nationale reflétée dans le nouveau ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation.
- La promulgation de la loi N° 2012-014 du 06/07/2012 portant code des personnes et de la famille en harmonie avec les instruments internationaux ratifiés.
- La mise en œuvre en 2010 de la Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, infantile et néonatale (CARMMA) ;
- La révision du code électoral (loi n° 2013-008 du 22 mars 2013) instituant la parité aux postes électifs ;
- Les stratégies de financement développées par le gouvernement pour l'accès des femmes aux microcrédits assurés par les IMF, par la création d'un Fonds national pour la finance inclusive (FNFI), dont le premier produit lancé est « l'accès des pauvres aux services financiers (APSEF) ».

Ces réalisations sont très importantes parce qu'elles touchent les droits à l'égalité, à l'éducation, à la vie, à la santé, à la participation à la gouvernance publique, l'accès aux micro-crédits pour la réalisation des activités génératrices de revenus (AGR) qui sont des

droits indispensables à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

La création du ministère chargé de la promotion de la femme a permis de définir une vision globale sur la promotion du genre et de la femme qui s'est décliné en formulation des politiques, stratégies de développement et programmes ainsi que leur mise en œuvre.

Suite à la déclaration de la parité par le Chef de l'Etat en décembre 2012 et la révision du code électoral conformément à cette déclaration, la proportion de sièges occupés par les femmes a progressé de 11,11% en 2007 à 15,38% (sur 91 sièges) dans la nouvelle Assemblée Nationale en 2013. De plus, les postes de 2^{ème} et 3^{ème} Vice-présidence du bureau de l'Assemblée nationale actuel sont occupés par les femmes.

Pour la première fois, une femme a représenté un parti politique aux élections présidentielles de 2010. Par trois fois (1998, 2005 et 2013), la Commission Electorale Nationale Indépendante a été dirigée par des femmes de haut niveau. Actuellement, deux (2) femmes occupent de hautes fonctions diplomatiques à l'exemple des ambassadeurs du Togo auprès de l'UA à Addis Abéba et de l'ONU à Genève ;

Sur les onze (11) membres de la commission vérité justice et réconciliation (CVJR) nommés le 25 février 2009, on enregistre quatre (4) femmes soit un taux de 36,36%.

L'institutionnalisation du Forum national de la femme togolaise constitue une arène de concertation, d'échange et de partage d'expériences pour un repositionnement des questions relatives aux droits de la femme dans les politiques nationales.

1.1.2. Différents facteurs de réussite

Les différents facteurs de réussite sont entre autres :

- la volonté politique du gouvernement togolais ;
- la présence de plus en plus importante des ONGs et Associations ainsi que leur engagement sur le terrain ;
- l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- le dynamisme et l'esprit entrepreneurial des femmes ;
- les sensibilisations et les plaidoyers en faveur de l'équité et de l'égalité homme-femme dans les communautés.

1.1.3. Principales modifications apportées aux textes constitutionnels, législatifs et juridiques pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- **Code des personnes et de la famille révisé.**

Il met à la disposition des femmes un ensemble de droits qui sont de nature à leur assurer une certaine protection et un épanouissement. Ces droits sont notamment :

- La liberté pour l'épouse d'adjoindre son nom de jeune fille à son nom d'épouse. Dans ce cas, le nom de jeune fille précède celui d'épouse (article 7 alinéa 2) ;
- Le choix consensuel du domicile par les conjoints (article 16) ;
- La liberté de choix de l'époux par la femme. Cette liberté de consentement est consacrée par les dispositions des articles 43 et 44 du code ;

- La célébration obligatoire du mariage par l'officier d'état civil permet le contrôle de l'Etat sur le respect des conditions de validité du mariage (articles 73, 74). Elle constitue également une garantie pour la femme qui peut dénoncer devant l'officier célébrant toute tentative d'union forcée. Cette protection dont bénéficie désormais la femme lors de la formation du mariage existe également durant l'existence commune que mènent les époux dans la mesure où elle peut se prévaloir d'une réciprocité de droits et devoir vis-à-vis de son époux ;
- La capacité juridique de la femme mariée : le mariage ne porte pas atteinte à la capacité juridique de la femme mariée (article 103). La femme peut donc accomplir tout acte juridique au même titre que l'homme, sans avoir besoin d'une quelconque autorisation. Cette disposition favorable à une certaine indépendance de la femme est en harmonie avec le régime matrimonial de droit commun favorisant l'indépendance économique de la femme ;
- Le bénéfice de la réciprocité dans les rapports entre époux : l'homme et la femme au sein du couple ont un devoir de communauté de vie, de fidélité, de respect et d'affection ; ils se doivent une assistance mutuelle (articles 97 et 98). L'homme et la femme ont l'obligation de contribuer aux charges du ménage et de la famille à proportion de leurs facultés respectives (article 100) ;
- La participation de la femme à l'exercice de l'autorité parentale : le droit à l'exercice de l'autorité parentale est reconnu à la femme mère tout comme au père. en cas de décès de l'un des père et mère, l'exercice de l'autorité parentale est dévolue en entier à l'autre (article 236). Cette disposition constitue un acquis considérable pour la femme qui peut participer réellement par exemple aux prises de décisions concernant ses enfants et au décès de son conjoint, prendre en charge leur éducation en évitant les immixtions souvent préjudiciables des belles-familles ;
- La protection de la femme lors de la dissolution du mariage : la réglementation stricte des effets de la dissolution du mariage surtout par décès met désormais la femme à l'abri des conséquences dommageables de la part de la belle-famille (article) ;
- L'application de la coutume du de cujus que lorsque celle-ci est conforme aux droits humains et aux principes fondamentaux de la constitution (article 404 in fine) ;
- L'application de plein droit du code en l'absence d'option (article 404 in fine) ;
- Le droit du conjoint survivant de refuser de se soumettre à des rites de deuil dégradants ou de nature à porter atteinte à sa dignité même lorsque c'est la coutume qui s'applique à la succession du défunt (article 411) ;
- L'interdiction du lévirat, du sororat et de l'enfermement inhumain dégradant (article 411 in fine) ;
- Le droit du conjoint survivant de conserver pendant trente(30) mois à compter de l'ouverture de la succession, le droit d'habiter le domicile conjugal et la résidence habituels de la famille, même lorsque l'immeuble est un bien personnel du conjoint prédécédé quelle que soit l'option; c'est-à-dire la coutume ou le droit moderne (article 412) ;
- Le changement de la place du conjoint survivant dans l'ordre de succession de son partenaire prédécédé (articles 428, 429 et suivant) ;
- Par rapport au viol conjugal, le Code précise que les rapports sexuels entre époux sont libres et consensuels.

- **Code électoral**

La loi N°2012-002 du 29 Mai 2012 modifiée par la loi N°2013-004 du 19 Février 2013 et la loi N°2013-008 du 22 Mars 2013 comportent en son sein de nouvelles dispositions à cet effet. Il s'agit notamment des articles 220 et 225 :

- Le premier demande aux partis politiques, regroupements de partis politiques légalement constitués, ainsi qu'aux personnes indépendantes de faire respecter la parité homme-femme sur les listes de candidats présentés aux élections législatives à partir de Juillet 2013.
- L'article 225 de son côté réduit de moitié le cautionnement aux élections législatives pour les candidats de sexe féminin, ceci dans l'optique d'encourager la femme Togolaise à être beaucoup plus représentative à l'hémicycle.

• **Loi relative à l'aide juridictionnelle**

La loi N°2013-010 du 27 MAI 2013 portant aide juridictionnelle au Togo protège les couches vulnérables en majorité les femmes contre les violences. Sa mise en œuvre permettra de faciliter l'accès des femmes nécessiteuses aux services juridictionnels.

1.1.4. Part du budget de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le budget national

La part approximative du budget national qui est consacrée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Part du budget de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le budget national¹

Années	Département ²	Ministère de la Promotion de la Femme	National	Part au budget du département (%)	Part au budget national (%)
2009	1 393 388	75 120	350 147 857	0,40	0,02
2010	-	1 998 896	415 987 222	-	0,48
2011	-	294 735	548 700 000	-	0,05
2012	-	927 847	656 204 000	-	0,14
2013	-	802 495	694 000 000	-	0,12
2014	1 859 657	588 695	832 700 000	0,22	0,07

Source : Lois de finance votées par l'Assemblée Nationale, Ministère chargé de la promotion de la femme

1.1.5. Description des activités menées pour accroître et suivre la planification nationale et les allocations budgétaires consacrées à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'élaboration des plans de développement et des budgets aux niveaux national, régional ou provincial et local.

- Le renforcement des capacités institutionnelles et matérielles ;
- Le recrutement de trois consultants (Une consultante internationale et deux consultants nationaux) pour l'appui et assistance technique en planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation sensible au genre ;

¹ Le budget est en milliers de francs cfa

² Département de la Promotion de la Femme associé à d'autres secteurs

- Renforcement des nationales en planification et budgétisation sensible au genre et intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement ;

1.1.6. Principales formes de coopération nationale, bilatérale, sous-régionale ou régionale

Les principales formes de coopération nationale, bilatérale, sous-régionale ou régionale sont présentées en dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Principales formes de coopération

Types de coopérations	Partenaires
Coopération nationale	OSC, Secteur privé Sociétés parapubliques
Coopération bilatérale	UE, BAD, PNUD, UNFPA OIF Ambassades (France, Allemagne, USA, Japon, Chine, etc) l'UNICEF OMS FAO ONUSIDA ONU Femmes Fonds Mondial GIZ Plan Togo Fondation Hans zeidel Bornfonden Etc.
Coopération sous-régionale	CCDG, ISESCO, CEDEAO, UEMOA, UNOWA
Coopération régionale	UA, CEA

Source : Informations recueillies auprès des acteurs

1.1.7. Différentes activités inscrites dans les différents programmes de coopération

Les différents résultats et activités inscrits dans les différents programmes sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Différents résultats et activités inscrits dans les différents programmes de coopération

Partenaires	Titres des programmes	Produits	Résultats
UNFPA	Genre	les capacités nationales de lutte contre les VBG et d'offre de service de qualité, y compris dans les contextes humanitaires sont renforcées	élaboration de la PNEEG
			Etude sur VBG et élaboration de la stratégie
			élaboration de 3 argumentaires religieux et traditionnels contre les VBG
			mise en place des centres d'écoute et de conseils des victimes de VBG
			mise en place des comités d'homme en vue de l'amélioration de la santé de mère de l'enfant
PNUD	Genre	Renforcement des capacités nationales en genre et droits de la femme	Formation des Cellules focales Genre dans les Ministères ; Préfets, chefs traditionnels, leaders religieux, associations, ONGs, les médias sensibilisés
		Appui à la vulgarisation des recommandations des 6 ^{ème} et 7 ^{ème} rapports périodique sur la	Préfets, chefs traditionnels, leaders religieux, associations, ONGs, les médias sensibilisés

		mise en œuvre de la CEDEF	
BAD	Genre	Recrutements de trois consultants (Une consultante internationale et deux consultants nationaux)	Formation des différents acteurs des ministères Appui technique en planification, programmation, budgétisation, suivi-évaluation sensibles au genre
		Appui à la vulgarisation des recommandations des 6 ^{ème} et 7 ^{ème} rapports périodique sur la mise en œuvre de la CEDEF	Institutionnalisation : diagnostics Préfets, chefs traditionnels, leaders religieux, associations, ONGs, les médias sensibilisés

Source : Informations recueillies auprès des acteurs

Cette coopération a permis au ministère d'avoir les documents essentiels et au personnel de renforcer leurs capacités face aux défis à relever.

1.1.8. Comment cette coopération pourrait-elle être améliorée

La réorganisation des stratégies de mobilisations des ressources à travers des tables rondes périodiques avec les différents bailleurs et acteurs au développement autour des programmes et projets de réduction des inégalités de genre pourrait être un moyen adéquat à l'amélioration de cette coopération.

1.1.9. Mécanismes de dialogue entre le Gouvernement et la Société Civile

En dehors de l'institutionnalisation du forum national de la femme togolaise tous les deux ans qui constitue une arène de concertation, d'échange et de partage d'expériences sur toutes les questions relatives aux droits de la femme, seules les réunions périodiques servent de cadre de discussion sur les domaines prioritaires de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Les différentes organisations non gouvernementales, notamment les organisations de la société civile, les associations féminines, les milieux universitaires, les organisations confessionnelles, le secteur privé et d'autres acteurs participent officiellement aux mécanismes établis en vue de suivre et de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

1.1.10. Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'égalité des sexes : facilité/renforcement de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

La mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing a été facilitée par la prise en compte des OMD et particulièrement les OMD 2, 3 et 5 dans la mesure où les politiques de développement et de réduction de la pauvreté sont établis d'après ces OMD. Par ailleurs il faut noter que la Stratégie de Développement du Togo, qui est la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) prend en compte les OMD et met l'accent sur la transversalité du genre tout en encourageant la promotion de la femme. Les politiques et programmes tels que la Politique Nationale de l'Équité et de l'Égalité Genre, (PNEEG), le Programme National d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), la politique sectorielle de l'éducation, (PSE), le Plan national de Développement Sanitaire (PNDS) ont pris en compte les OMD et l'égalité des sexes. Cette prise en compte a favorisé la réduction des inégalités afin de tendre vers l'égalité des droits prônée par la déclaration.

1.2. OBSTACLES/ECHECS RENCONTRES

Les Obstacles dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont rencontrés au niveau :

- **Economique** : Accès insuffisant aux facteurs et aux ressources de production ;
- **Socioculturelle** : les stéréotypes sexistes ; pesanteurs socioculturels ; l'analphabétisme, bas niveau d'études des femmes, faible accès aux informations et aux TIC ;
- **Juridique** : méconnaissances des textes et des droits ; persistance des pratiques coutumières ayant des conséquences néfastes sur la femme et la fille ;
- **Politique** : faible adhésion des femmes aux partis politiques ; faible représentation des femmes aux différentes élections ; faible représentativité des femmes aux postes de décision.

Ces obstacles constituent de véritables freins à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme. Pour les surmonter, certaines actions sont en train d'être menées :

- Renforcement de capacités, formation et sensibilisation ;
- Traduction des instruments juridiques en langues d'alphabétisation et leur vulgarisation ;
- Mesures temporaires spéciales sur le plan politique, éducatif, économiques, etc.

2 - DEUXIEME PARTIE : PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS 2009 DANS LA MISE EN OEUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION

2.1 Femmes et pauvreté

🕒 Analyse de situation

Au niveau démographique, les résultats du quatrième RGPH (2010) montrent que le Togo comptait en 2010, 6,2 millions d'habitants dont 48,6% d'hommes et de 51,4% de femmes et présente une pyramide des âges en forme de cloche.

En effet, selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2011, la proportion des femmes salariées du public est moins élevée que celle des hommes (64,6% contre 84,6%). Dans le privé ce pourcentage reste également faible (15,2%) par rapport à celui des hommes (35,1%).

Bien que représentant plus de 50% de la population active, le revenu global des femmes est trois fois inférieur à celui des hommes. D'une manière générale, cette féminisation de la pauvreté s'explique en partie par : (i) l'accès difficile aux facteurs de production, au crédit et au marché du travail, (ii) l'insuffisance des infrastructures de base permettant d'alléger la pénibilité de certains travaux (plateformes multifonctionnelles, utilisation d'autres services énergétiques modernes pour l'accès à l'eau potable...) et de faciliter l'accès aux marchés (stockage, transformation et conservation de la production, pistes rurales...), (iii) l'absence de débouchés au niveau local notamment dans le domaine de l'artisanat, (IV) l'analphabétisme des femmes (52,4% contre 76,9% d'hommes) et le faible niveau d'instruction des filles.

🕒 Progrès réalisés

- **La Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE)**

En vue de faire face aux défis de l'atteinte de l'OMD 1, le Togo a lancé après le DSRP-C, la SCAPE qui couvre la période 2013-2017. L'objectif principal de la SCAPE est d'accélérer la croissance pour réduire la pauvreté, les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, la qualité de vie des togolais.

Aussi pour atteindre les objectifs de la SCAPE, le Togo s'est engagé à promouvoir jusqu'en 2017 :

- la position sociale et le potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté;
- l'accroissement de la capacité productive des femmes et leur niveau de revenu ;
- le renforcement de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base ;
- la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir et l'élimination des violences basées sur le genre ;
- le renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNEEG.

. L'appui aux capacités de génération de revenus des femmes

Le gouvernement mis en place plusieurs programmes phares du Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ), du Programme de Développement à la Base (PRADEB), et du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) , le programme des plateformes multifonctionnelles et le programme de développement communautaire(PDC) le Programme d'appui au développement agricole au Togo, le programme pour le renforcement de capacités des groupements féminins. Tous ces programmes permettent aux femmes pauvres d'accroître leurs revenus.

Par ailleurs à travers les programmes d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE),et le Programme de Volontariat National (PROVONAT) ,le gouvernement œuvre au renforcement de l'employabilité des jeunes en leur offrant une première expérience professionnelle. Il a permis de recruter jusqu'à ce jour, 4280 volontaires dont 41% de femmes/filles.

Ces programmes sont mis en œuvre avec l'appui de partenaires tels que la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque Ouest Africaine de développement, le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'OIF, l'UE et les partenaires bilatéraux tels que les USA, de France et d'Allemagne et les pays arabes et les pays asiatiques.

La Politique nationale de développement agricole du Togo (PNDAT)

Validée en novembre 2012, vient remplacer la Note de politique agricole (NPA). Elle a pour objectif de stimuler une croissance soutenue du secteur agricole et d'améliorer les revenus des producteurs pour soutenir une réduction de la pauvreté rurale et l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

- **Le Code des Personnes et de la famille révisé**

Les progrès enregistré dans le nouveau code de personnes et de la famille rejoignent les principales modifications signalées au point 1.1.3 du présent rapport.

- **La loi n°002/ PR du 21 janvier 2013 portant statut général de la fonction publique togolaise**

Cette loi prône l'accès équitable à toutes les fonctions publiques.

- **Le Code du travail et la Convention collective interprofessionnelle**

Ces deux instruments juridiques protègent les femmes dans le domaine du travail.

- **La Politique Nationale de l'Équité et de l'Égalité de Genre (PNEEG)**

Adoptée en 2011 avec son plan d'action, elle a pour finalité de promouvoir à moyen et long terme, l'équité et l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du Togo.

- **Le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA)**

Il constitue un programme phare du secteur agricole et applique une politique genre à travers ses projets PADAT : 50% des bénéficiaires doivent être des femmes et PPAO : 40% des bénéficiaires acquis sont des femmes.

- **La politique nationale de développement à la base**

Elle a pour objectifs d'accroître les revenus des populations à la base et, au besoin, de déployer des filets sociaux de protection et de promouvoir la réduction des déséquilibres régionaux.

- **La politique nationale de l'emploi en décembre 2012**

Elle a pour objectif d'améliorer la capacité d'absorption et l'employabilité de la main d'œuvre, de faciliter l'accès des groupes vulnérables à l'emploi et de renforcer la gouvernance du marché du travail.

- **La Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) 2008-2012**

Cette stratégie a favorisé l'accès à des services de microfinance viables, diversifiés et pérennes aux ménages n'ayant pas accès aux services financiers classiques, sur l'ensemble du territoire. Suite à cette stratégie, il a été installé un Fonds National de Finance Inclusive (FNFI) en janvier 2014 avec son premier produit qui est l'APSEF (Accès des Pauvres aux Services Financiers). Ce produit qui octroie des prêts de petits montants (au moins 30 000 fcfa) à des taux très bas (5% sans caution matérielle ni de garantie) contribue au renforcement du pouvoir économique des femmes à faible revenu et à leur autonomisation.

De 2011 à ce jour, 895 acteurs composés de préfets, de chefs traditionnels, d'autorités religieuses, de propriétaires terriens, d'organisations de la société civile et de comités de développement à la base ont été formés et sensibilisés sur l'importance de l'accès des femmes à la terre.

- **Problèmes rencontrés**

- Le taux trop élevé des produits financiers des institutions de microfinance et l'absence sur le terrain de ressources alternatives bon marché et de long terme constituent des difficultés de taille ;

- L’insuffisance et la non maîtrise de l’eau pour la production demeurent de véritables entraves aux initiatives des femmes qui excellent dans la production des fruits et légumes de contre-saison ;
- Le taux élevé d’analphabétisme des femmes surtout en milieu rural ;
- L’existence des stéréotypes sexistes et de la coutume au niveau de l’accès à la terre ;
- L’exode rural et la migration.

❖ **Défis à relever**

- Bien que des avancées remarquables aient été observées à travers une baisse de la pauvreté monétaire et de la malnutrition chez les enfants, la pauvreté en milieu rural peine à être éradiquée. Il s’agira de veiller à une participation effective de la femme rurale à la relance de l’agriculture et à la lutte contre la faim ;
- Mettre en place un programme de renforcement des capacités pour soutenir la croissance des entreprises féminines
- promouvoir la mécanisation de l’agriculture et des politiques beaucoup plus orientées vers la diversification et la transformation, le développement de véritables chaînes de valeur en vue de la rendre plus attrayante vis-à-vis des jeunes et de permettre l’éclosion de l’agroalimentaire et l’agrobusiness.
- Soutenir la mise en place d’autres produits du FNFI afin d’élargir le champ des bénéficiaires de ce fonds.

2.2 Education et formation des femmes

❖ **Analyse de situation**

L’éducation et la formation ont toujours été des piliers fondamentaux dans les différentes stratégies de développement du Gouvernement.

L’analyse du système éducatif en matière d’encadrement de la petite enfance et de l’éducation préscolaire, montre que le taux de couverture reste très faible et souffre d’un manque de dispositif de prise en charge de la petite enfance, ce qui a entraîné le développement, surtout au niveau des communautés rurales, de Jardins d’Enfants d’Initiative Locale (JEDIL) entièrement à la charge des parents déjà pauvres.

Par ailleurs, l’inexistence de document de politique et de stratégies pour l’éveil de la petite enfance (éducation parentale et préscolaire) ne permet pas une bonne planification et gestion de ce sous-secteur. Cependant le taux brut de préscolarisation (4-5 ans) a progressé de 6,8% en 2009 à 10,3% en 2011 (Aide-mémoire, Revue Sectorielle de l’Education, juillet 2012).

L’analyse de la scolarisation au niveau de l’enseignement primaire montre que le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au niveau national s’élève en 2011 à 112% (120% pour les garçons, 105% pour les filles - Rapport d’activités, MEPSA) et l’indice de parité filles/garçons du TBS à 0,97. Le taux brut d’accès en 2011 est de 129,9% et le taux d’achèvement de 75,3% (Revue du secteur de l’éducation, juillet 2012). Même si l’accès tend à se généraliser, près de 25% des enfants qui accèdent à l’école primaire ne l’achèvent pas. Par ailleurs, selon les données du MEPSA de l’année scolaire 2010-2011, 86% (91% pour les garçons et 81% pour les filles) des enfants de la tranche de 6 à 11 ans fréquentent une école primaire.

Selon les données des annuaires statistiques du Ministère des Enseignements primaires secondaires et de l’alphabétisation (MEPSA) pour l’année scolaire 2011-2012, 83,9% des enfants âgés de six (06) à onze (11) ans sont à l’école primaire contre 86% en 2010/2011 87,8% en 2009/2010. Dans toutes les régions, en 2012, le taux net de scolarisation au primaire excède les 80%, excepté la région des Savanes où il est de 77%.

Il faut dire que les niveaux relativement élevés des TNS ces dernières années par rapport à 2007 pourraient trouver leur explication d’une part dans la réduction de la pauvreté, et d’autre part, la diminution du coût induit par la scolarisation d’un enfant en raison de la mesure de gratuité des frais de scolarité dans les écoles primaires publiques. Aussi faut-il ajouter que l’accent mis sur l’augmentation des capacités d’accueil ces dernières années a été d’un concours important dans la scolarisation.

En effet, le nombre de salles de classes a connu une augmentation de près de 25% entre 2006 et 2011, soit plus de 6500 salles de classes supplémentaires. Plus de 5600 nouveaux enseignants ont été recrutés (tous types d’écoles primaires confondus). Toutefois, la diminution du TNS en 2011 et 2012 appelle à plus d’un titre à des réflexions sur ces explications. En effet, les taux d’accès au CP1, d’achèvement et de promotion ayant gardé des tendances encourageantes, les analyses doivent être accentuées sur l’évolution des élèves de la tranche 6-11 ans au sein du système afin d’identifier les mesures idoines à prendre à leur endroit.

Tableau 4: Taux net de scolarisation au primaire en 2012 selon la région, et le sexe

Indicateurs	Taux Net de Scolarisation par région (%)		
	M	F	T
Régions			
Golfe-Lomé	88,2	85,0	86,5
Maritime	90,9	88,0	89,6
Plateaux	83,4	79,7	81,6
Centrale	86,9	83,0	85,1
Kara	84,3	83,1	83,7
Savanes	79,4	74,5	77,0
Ensemble	85,5	82,2	83,9

Source : *Annuaire des statistiques scolaires 2011-2012*

Les raisons évoquées plus haut ont aussi concouru à porter le taux brut de scolarisation dans l’enseignement primaire de 98% en 2007-2008 à 132,4% (133,6 pour les garçons et 131 pour les filles) en 2011-2012.

Selon le rapport PASEC 2012, en 2010, 55% des élèves au CP2 et 41% de ceux au CM1 avaient un âge au-dessus de la normale. Ces entrées tardives dans l’enseignement primaire expliquent en partie les écarts entre taux brut et net de scolarisation. Mais un autre facteur important est le niveau encore élevé du taux de redoublements (21% en 2012 contre 25,1% en 2006).

Le taux d’achèvement du primaire reste encore faible même s’il a retrouvé une allure croissante depuis 2009 pour s’établir à 75,7% en 2012 selon les données du MEPSA contre une cible OMD de 100% en 2015).

Au plan régional, la Centrale présente le plus fort taux d’achèvement avec 90,1% en 2011-2012 par rapport à la région des savanes qui présente 59,3%.

Des disparités persistent entre les filles et les garçons. Le taux d'achèvement est de 81,2% pour les garçons alors qu'il n'est que de 69,7% pour les filles bien que 47% des candidats à l'examen de fin de cycle en 2012 soient des filles. La faible proportion de femmes institutrices, les facteurs socioculturels défavorables, le manque de motivation né du sous-emploi des femmes éduquées, les mariages précoces et les harcèlements peuvent justifier ce constat.

Tableau 5 : Taux d'achèvement du primaire par région

Régions	Taux d'achèvement du primaire		
	M	F	T
Golfe Lomé	86,4	80,2	83,1
Maritime	84,4	73,8	79,5
Plateaux	74	59,4	67,1
Centrale	94,3	85,4	90,1
Kara	86,9	75,9	81,7
Savanes	68,2	49,5	59,3
Ensemble	81,2	69,7	75,7

Source : Annuaire des statistiques scolaires 2011-2012

L'irrégularité des progrès pourrait être une conséquence de la détérioration des conditions d'apprentissage. Il s'agit notamment de la faible utilisation de guides pédagogiques par les maîtres, de la possession de livres par les élèves. En effet, le ratio élèves/manuels est monté en 2000-2011 à 3 et 2 respectivement en mathématiques et en français contre 2 et 4/3 en 2005-2006. L'application de l'approche par compétences par les maîtres tarde en plus des problèmes de couverture du programme. Par ailleurs, les infrastructures telles que les bibliothèques (seules 3% des écoles en disposent) et les cantines gratuites sont malheureusement très souvent absentes dans les écoles.

En ce qui concerne l'efficacité et la qualité de l'éducation, selon les données du MEPSA, 22% des élèves qui terminent l'enseignement primaire ont redoublé au moins une fois. S'agissant du taux d'achèvement du primaire, 5 filles sur 10 n'achèvent pas le primaire contre 2 garçons sur 10 ; et pour 10 filles qui achèvent le primaire, 3 ne s'inscrivent pas au secondaire contre moins de 2 chez les garçons. Cela signifie que les filles sont beaucoup plus touchées par les phénomènes d'abandons scolaires. Le taux d'abandon est de 9,7% (8,9% pour les garçons et 10,6% pour les filles), avec de fortes disparités régionales : taux de 13,2% à 11% dans les régions de la Kara, des Plateaux et Maritime contre 5,2% à Lomé Golfe.

L'Alphabétisation et l'Education Non-Formelle (AENF) sont aujourd'hui vues comme un moyen indispensable pour assurer une participation efficace des populations à la vie de la société et à l'économie, contribuant au développement humain et à la réduction de la pauvreté. Les données du QUIBB 2011 montrent que le taux d'alphabétisation est en nette progression au Togo. Il est passé de 56,9% en 2006 à 60,3% en 2011. Selon les résultats du QUIBB 2006 et 2011, les femmes (44,4% et 47,9%) sont de loin moins alphabétisées que les hommes (70,3% et 74,0%).

Le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans est également en nette progression au Togo. Il est passé de 77,5% en 2006 à 79,7% en 2011. Selon les mêmes sources, les femmes (69,3% et 72,6%) sont de loin moins alphabétisées que les hommes (85,7% et 86,6%).

Dans les autres ordres d'enseignement, les taux de scolarisation se sont améliorés, en particulier pour l'enseignement secondaire où le taux brut de scolarisation a progressé de 35,2% en 2006 à 41% en 2011, soit un gain de 5,8 points. Les défis de l'enseignement secondaire sont d'ordre structurel et fonctionnel.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'insuffisance et l'inadaptation des conditions d'accueil et d'enseignement, l'effectif limité et le faible niveau de qualification du personnel enseignant font que les disparités de l'offre entre les régions et au regard du genre sont très significatives. L'indice de parité filles/garçons est de 0,72 avec un taux de scolarisation de 41% pour les filles contre 58% pour les garçons. Le taux d'accès en classe de 6^{ème} est de 45,7% pour les filles contre 69,2% pour les garçons. Selon les données du MEPSA, plus de la moitié des enfants de 12 ans arrivent en classe de 6^{ème} en moyenne et ceux qui achèvent ce cycle représentent un peu plus du tiers.

Quant à l'enseignement technique et la formation professionnelle, sa couverture a connu une progression sensible ces dernières années, avec un nombre d'apprenants pour 100 000 habitants qui est passé de 470 en 2009 à 529 en 2010, soit une progression de 14,7% grâce à l'accroissement des capacités d'accueil dans le public et au développement de l'offre privée.

🔄 Progrès réalisés

Le plan sectoriel de l'éducation (PSE), adopté en 2010 et révisé en 2013, assorti d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), d'un plan triennal d'actions budgétisé (PTAB), et de budgets-programmes sectoriels (BPS), constitue le cadre de planification du secteur.

Les mesures de gratuité des frais d'inscription dans le préscolaire et primaire publiques appliquées à l'échelle nationale ont nettement contribué à améliorer l'accès de tous les enfants et en particulier les plus pauvres.

L'amélioration du taux d'alphabétisation témoigne du succès des actions de sensibilisation aussi bien du gouvernement que des ONG et la mise en œuvre du sous-programme alphabétisation et éducation non formelle du Plan Sectoriel de l'Éducation.

Une stratégie nationale composée d'une politique et d'un plan de mise en œuvre dans le domaine de l'alphabétisation/éducation non formelle a été élaborée et validée.

Bien qu'il n'existe pas encore de politique qui renforce la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail, des efforts sont faits par l'Etat à travers les actions suivantes :

- La Création de nouveaux centres de formation professionnelle dans le but de rendre la formation professionnelle accessible à tous et principalement aux filles qui éprouvent beaucoup plus de difficultés dans le déplacement et surtout l'hébergement. Ainsi seront-elles désormais plus rapprochées des lieux de formation (au total, de 2010 à 2014, 14 nouveaux centres et établissements sont créés dont 04 non encore ouverts) ;
- La réduction des frais de scolarité des filles, les mesures spéciales temporaires en faveur des filles entrant en Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), en Diplôme d'Études Professionnelles (DEP) et en seconde, et spécifiquement, le quota minimum de recrutement de 25% accordé aux filles au lycée technique de Glidji-

Aného qui forme pour l'instant, en électrotechnique et en maintenance informatique ;

- La création de nouvelles filières (CAP en arts ménagers, agropastoral, coupe couture, coiffure-esthétique...) à l'intérieur du pays permet de diversifier les offres de formation aux filles mais aussi de leur permettre d'acquérir des compétences et d'atteindre de bons niveaux de formation favorisant leur épanouissement.
- L'enseignement obligatoire de l'Education Sanitaire à l'Ecole pour la Prévention du Sida et des IST (ESEPSI) : En vue de prévenir et de lutter contre le sida et les IST au niveau surtout des élèves filles, le Togo a opté pour un enseignement séparé et obligatoire dans le domaine en 2010. Pour ce faire, des manuels ont été élaborés, des inspecteurs et enseignants formés.

❖ **Problèmes rencontrés**

- L'insuffisance de modèles féminins dans l'enseignement;
- L'insuffisance de financement national et la faiblesse des apports des partenaires techniques financiers pour la mise en œuvre la stratégie nationale d'alphabétisation
- En ce qui concerne l'encadrement, les ratios élèves/maitre et élèves/salle de classe sont toujours très élevés ;
- La difficulté majeure pour l'accès à certaines formations professionnelles est le poids des préjugés socio culturels qui freinent l'accès des filles aux métiers prétendus réservés aux hommes.
- Le coût de la formation constitue un handicap aussi bien pour les apprenants que pour les institutions de formation. En effet, les métiers de l'industrie et la formation professionnelle nécessitent un grand investissement eu égard aux équipements et aux matières d'œuvre indispensables à la formation.
- Les difficultés d'ordre financier aussi empêchent la mise en place de certaines mesures incitatives.
- La persistance des grossesses précoces dans les établissements scolaires

❖ **Défis à relever**

L'offre d'éducation ne permet pas de répondre à la demande accrue liée à la gratuité, l'effort du Gouvernement concernera :

- le renforcement des capacités des instituteurs, de la qualité des infrastructures et de la quantité des équipements (tables bancs et matériels pédagogiques) ;
- l'amélioration de la rétention des filles qui accèdent à l'école jusqu'à la fin du secondaire au minimum
- la mobilisation du partenariat pour la mise en œuvre de la stratégie d'alphabétisation
- la mise en œuvre de mesures incitatives pour l'éducation des filles
- le renforcement de la prévention des grossesses précoces

2.3 Femmes et santé

❖ **Analyse de situation**

Dans le domaine de la santé, de nombreuses initiatives ont été menées durant ces dernières années dans ce secteur pour rapprocher les soins des communautés,

subventionner ou assurer la gratuité de certaines interventions critiques comme la césarienne ou le traitement antirétroviral, assurer une meilleure coordination de l'aide et une plus grande efficacité de l'utilisation des fonds du secteur. Des progrès ont été réalisés grâce à ces actions mais la situation reste encore préoccupante.

Selon les enquêtes MICS 2006 et 2010, on note une stagnation du niveau de mortalité infantile et infanto-juvénile. Mais il reste encore élevé car il est respectivement estimé à 78‰ et 124‰ en 2010.

Le mariage précoce a un impact défavorable sur la santé des enfants issus de mères trop jeunes. Le taux de mortalité maternelle bien qu'ayant régressé considérablement, de 478 à 300 pour 100 000 naissances vivantes entre 1998 et 2011, demeure très éloigné du seuil de 143 pour 100.000 naissances préconisé par les OMD à l'horizon 2015. Les grossesses précoces et les mutilations génitales féminines constituent des causes majeures de la mortalité maternelle.

La prévalence du VIH est passée de 6% en 1990 à 3,41% en 2011 selon le rapport EPP/Spectrum. Bien que la prise en charge des personnes malades se soit beaucoup améliorée avec 59,8% de couverture thérapeutique (Rapport PNLS, 2011), celle des enfants orphelins du VIH reste un défi majeur dans la lutte contre la maladie.

❖ Progrès réalisés

Des progrès significatifs ont été enregistrés tant en matière d'offre de soins qu'en matière d'utilisation des services pour les soins préventifs du nourrisson, du jeune enfant (comme la supplémentation en vitamine A, l'utilisation de moustiquaires et la couverture vaccinale) et de la mère (comme la consultation prénatale et l'utilisation des méthodes de planification familiale).

Après ceux de 2002-2006 et de 2009-2013, le secteur de la santé s'est de nouveau doté d'un Plan national de Développement Sanitaire (PNDS) 2012-2015. Sa mise en œuvre s'articule autour de cinq (05) programmes dont quatre programmes « d'action » visant respectivement : (i) la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, (ii) la réduction de la mortalité infantile et infanto-juvénile, (iii) le contrôle des principales maladies transmissibles, y compris les maladies tropicales négligées, (iv) la lutte contre les maladies non transmissibles. Le cinquième programme transversal, vise le renforcement du système de santé dans le but de soutenir les quatre programmes précédents et de permettre un accès universel aux services essentiels de santé. Le Gouvernement a également mis en place un ensemble de sept (07) sous-programmes pour améliorer et accompagner l'efficacité du système de santé national.

De manière spécifique :

- pour les grandes endémies telles que le VIH, le paludisme et la tuberculose, trois (03) programmes ont été mis en place : (i) le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) ; (ii) le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ; (iii) le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT). Il est également mis en œuvre un Programme Elargi de Vaccination (PEV) pour l'immunisation des enfants et des mères contre les principales maladies évitables par la vaccination et un programme de santé de la reproduction.
- Afin de réduire la mortalité maternelle, la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle (CARMMA) a été lancée et mise en œuvre

- depuis 2010 et conduit à la subvention de la césarienne de 80%. Un cadre d'accélération des OMD 4 et 5 a été développé pour proposer des solutions visant l'amélioration de la santé maternelle et infantile ainsi qu'une contribution à la prise en charge des femmes souffrant de la fistule obstétricale.
- En outre, une attention particulière a été portée sur la lutte contre le VIH/Sida et le paludisme. La gratuité des Antirétroviraux (ARV) ainsi que les campagnes de distribution des Moustiquaires imprégnées d'insecticides de longues durées d'action (MILDA) s'est inscrite dans ce contexte. En ce qui concerne la gratuité des ARV, le nombre de structures de prise en charge est passé de 54 à 141 entre 2006 et 2012 avec un taux de couverture géographique de 44,2%. Sur la même période, le nombre de structures de dispensation des ARV est passé de 5 à 69, avec un taux de couverture géographique de 49%. Au cours de l'année 2012, 30 334 PVVIH ont reçu un traitement ARV.
 - L'adoption du plan stratégique national et l'élaboration du plan stratégique sectoriel de lutte contre le Sida et les IST.
 - L'élaboration du plan stratégique sectoriel de lutte contre le VIH/Sida et IST qui permet l'implication des Ministères sectoriels dans les programmes de prise en charge des groupes vulnérables en matière des IST et VIH/Sida.
 - La création de l'Institut National d'Assurance Maladie, chargé de la gestion de ce régime d'assurance maladie en 2010. Le système d'assurance maladie de l'INAM est conçu pour offrir plusieurs avantages : la réduction des risques financiers liés à la maladie, l'accessibilité au système de santé et la solvabilité de la demande de soins ; l'amélioration de la fréquentation des formations sanitaires et le dialogue entre les usagers et les structures de soins. L'INAM offre une prise en charge qui varie de 80% pour les produits pharmaceutiques et autres soins, à 100% pour les accouchements en passant par les hospitalisations qui sont couvertes à 90%. La prise en charge des enfants de moins de 5 ans ainsi que des césariennes est de 100%.

⊛ **Problèmes rencontrés**

- Difficile accès géographique des femmes aux centres de santé ;
- Taux de mortalité maternelle élevé et l'existence à cet égard de facteurs socioculturels qui jouent en leur défaveur ;
- Insuffisance d'infrastructures sanitaires et de ressources humaines et financières dans le secteur de la santé ;
- Persistance des cas de fistule vésico-vaginale et du taux de grossesse d'adolescentes élevé ;
- Sous information des femmes en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive et les droits en la matière ainsi que la planification familiale ;
- Nombre excessivement élevé de femmes infectées par le VIH/sida.

⊛ **Défis à relever**

- Rénover et étendre les infrastructures de santé ainsi que le plateau technique ;
- Pallier à l'insuffisance des ressources humaines ;
- Privilégier l'approche intégrée (santé, eau potable, assainissement, nutrition...) afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans les interventions de santé ;
- Renforcer l'implication des communautés dans les activités de santé de l'enfant à travers la sensibilisation et la formation ;

- Renforcer le système national d'information sanitaire, notamment sur les problèmes liés à la mortalité maternelle et les complications à l'accouchement ;
- Mettre en place un système soutenable de financement de l'accès au système sanitaire ;
- Assurer un meilleur maillage de l'offre de services de santé sur le territoire ;
- Améliorer les conditions d'accès aux services de santé à toutes les couches de la population quel que soit leur lieu de résidence ;
- rendre plus efficace la prise en charge dans les formations sanitaires ;
- sensibiliser les populations à la culture d'une prise de décision rapide d'aller dans une formation sanitaire ;

2.4 Violence à l'égard des femmes

✪ Analyse de situation

Les violences faites aux femmes et aux filles au Togo sont multiformes. Elles concernent les violences conjugales, le harcèlement sexuel, le viol, le mariage forcé, le lévirat, les mutilations génitales féminines, les interdits alimentaires, les rites de veuvage, l'internement dans les couvents, etc.

L'étude effectuée sur les violences basées sur le genre (VBG) en 2010 révèle que :

- 41% de femmes, 12% d'hommes et 63% d'enfants ont subi des violences physiques³ au sein de leur ménage ; 91% de femmes, 33% d'hommes et 92% d'enfants ont subi des violences psychologiques au sein de leur ménage. En outre, le rapport du Centre de Prise en charge Psycho-Socio-Judiciaire des victimes de violence (CPPSJ) de 2011 révèle 9 cas de victimes de violence psycho-morale.
- 33% de femmes et 6% d'enfants ont subi des violences sexuelles au sein de leur ménage, tandis que 15% d'hommes ont été victimes de harcèlement sexuel⁴.
- 34% de femmes ont fait l'objet de violence économique, contre 25% chez les enfants. Ce type de violence prend différentes formes : les entraves à l'emploi, le refus déguisé de l'emploi et la confiscation de l'allocation familiale, de crédit ou d'autres revenus.
- 20% de femmes et 22,5% d'enfants ont été victimes de la violence institutionnalisée⁵
- 16% des femmes ont été victimes d'abus de veuvage, 10 % de discrimination dans l'héritage et 8% de mariage forcé.

Selon le rapport MISC⁴ en 2010, la proportion des jeunes femmes actuellement mariées qui ont l'âge compris entre 15 et 18 ans est de 11,5%. On rencontre dans presque toutes les communautés du Togo d'autres types de violences institutionnalisées notamment la polygamie, la répudiation et les rites humiliants et dégradants de veuvage souvent admis sous le couvert de la tradition, certains rites d'initiation forcés, les placements dans les couvents.

³ Le Centre d'Ecoute et de Conseil des Victimes de Violences Basées sur le Genre de Lomé-Tokoin a enregistré en 2011, 83 cas de violences dont 52 cas de violence physique. Le rapport du CPPSJ de 2011 a révélé 10 cas de violence physique qui ont sollicité ses services.

⁴ Le CPPSJ a enregistré 44 cas au cours de l'année 2011 et le centre d'écoute et de conseils des femmes de Lomé-Tokoin a relevé 15 cas sur 93 victimes reçues en 2009.

⁵ Cinquante-deux (52) cas de violence institutionnalisée ont été enregistrés par le centre d'écoute de Dankpen

Les VBG viennent s'ajouter à cette liste de facteurs qui contribuent à l'augmentation de la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Elles posent un sérieux problème social et de santé publique, susceptible d'avoir des répercussions graves sur la santé de la reproduction et le bien-être des jeunes femmes. Pour le recours aux soins chez les femmes, dans 34,2% des cas, la décision d'aller se faire consulter vient des hommes. Aussi, 30,2% de femmes prennent-elles mêmes en charge les frais liés à leurs soins, sans le concours des maris.

En 2010, le taux de prévalence des mutilations génitales féminines (MGF) étaient de 3,9% contre 6,9% en 2006 et 12% en 1996 selon les différentes études menées sur le fléau. La région Centrale a connu à la même période, la prévalence la plus élevée (14,0%), suivie des régions des Savanes (9,6%) et de la Kara 4,7%) chez les femmes âgées de 15-49 ans (DGSCN, MICS4 2010). Malgré les résultats positifs obtenus dans la lutte contre ce phénomène, il existe encore des foyers de résistance, notamment les régions centrale et des savanes).

🌀 Progrès réalisés

Le combat de toutes les formes de violence faites aux femmes est une préoccupation majeure du gouvernement togolais et des organisations actives dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes et son élimination est considérée comme une priorité absolue.

La violence à l'égard des femmes a pris une tournure inquiétante ces dernières années, ce qui a poussé le gouvernement à prendre des mesures idoines en vue de réduire sensiblement ce phénomène. Parmi ces mesures, nous pouvons citer entre autres :

- le Code des personnes et de la famille révisé et adopté en 2012 précise que les rapports sexuels entre époux sont libres et consentuels.
- Le document de stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre élaboré en juin 2012 a pris en compte les nouvelles données telles que les recommandations issues de certaines études (étude sur les MGF 2008, étude sur les VBG 2010, évaluation sur les MGF 2012) ;
- L'intégration des questions liées aux violences contre les filles et les femmes dans les programmes d'enseignement et les curricula de formation
- En 2010, le taux de prévalence des mutilations génitales féminines (MGF) étaient de 3,9% contre 6,9% en 2006 et 12% en 1996 selon les différentes études menées sur le fléau. Pour les enfants de 0 à 14 ans, le taux de prévalence des mutilations génitales féminines est passé de 1% en 2006 à 0,04% en 2010
- L'élaboration de la mise en œuvre d'un plan d'action national multisectoriel pour la prévention et la mise en place d'un cadre de suivi de violences basées sur le genre
- Le document de stratégie ainsi que les différents programmes sectoriels prennent en compte, l'encouragement des femmes à signaler les cas de violence, la traduction des auteurs et complices en justice, la protection des victimes, les recours en justice et la réinsertion des victimes, la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités et les programmes de sensibilisation à l'intention des forces de sécurité, des avocats, du personnel de santé, des travailleurs sociaux, des fonctionnaires de la justice et du grand public.

De nombreuses actions de lutte contre les MGF sont également réalisées pour assurer l'élimination de cette pratique :

- La mise en place d'un système national intégré de protection de l'enfant qui inclue les services de la ligne verte, les centres de référencement, d'orientation et de prise en charge des enfants en situation difficile pour la protection de l'enfant qui sert de dénonciation anonyme des cas de mauvais traitement sur les enfants y compris les MGF ;
- L'organisation des séances d'échanges avec les détenteurs des us et coutumes sur les conséquences liées à ces pratiques ;
- L'organisation des campagnes nationales de sensibilisation ;
- La production et la dissémination des affiches sur le phénomène ;
- La formation des acteurs ;
- La reconversion d'anciennes exciseuses par l'octroi de fonds pour la création d'activités génératrices de revenus ;
- La mise en place d'un dispositif sécuritaire (groupes de veille et d'alerte, douaniers, policiers, autorités locales) pour assurer la riposte.

La lutte contre les violences à l'égard des femmes, sera confortée par l'adoption :

- du projet de code pénal en cours de révision qui intègre les violences faites aux filles et aux femmes ;
- de l'avant-projet de loi relatif à la lutte contre la traite des personnes au Togo est en cours d'adoption ;

❖ **Problèmes rencontrés**

Malgré le cadre législatif et juridique favorable, les performances atteintes par l'Etat et la Société Civile dans le domaine de protection des femmes contre les violences demeurent faibles. Ceci s'explique par la non application effective des lois couplée des pesanteurs socioculturelles qui empêchent le changement de mentalité et de comportement.

A cela s'ajoutent les perceptions des femmes elles-mêmes des violences à leur égard, leur choix du mode de règlement, leur dépendance économique, leur méconnaissance des droits d'une part et d'autre part leur difficile accès au système judiciaire (géographique, financière et technique).

❖ **Défis à relever**

Les mesures et actions suivantes seront prises :

- L'intensification de la vulgarisation des textes et lois existants ;
- Le renforcement des capacités des relais communautaires de lutte contre les VBG ;
- Le renforcement des actions de sensibilisation des communautés déjà engagées pour lutter contre les normes, croyances, superstitions et stéréotypes qui ont tendance à donner une mauvaise perception et représentation des femmes ;
- L'extension, à toutes les préfectures et sous-préfectures du pays, des centres d'écoute et de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre ;
- L'accroissement des financements des actions liées au genre ;
- L'intensification des mesures pour accélérer l'autonomisation économique effective des femmes.
- La poursuite de la révision des curricula de formation et d'enseignement pour une les questions de genre et spécifiquement la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles

- L'intensification du processus d'intégration du genre dans tous les politiques, les programmes et projets de développement dans certains secteurs

2.5 Femmes et conflits armés

✪ Analyse de situation

Le Togo n'a jamais connu de conflits armés. Cependant, il a eu à gérer des crises sociopolitiques et des soulèvements avec la participation des femmes. Par ailleurs, pour cause d'instabilité politiques ou de guerre dans certains pays, le Togo abrite de nombreux réfugiés en majorité les femmes.

✪ Progrès réalisés

- La validation du plan d'action national de mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 en octobre 2011 ;
- La mise en place des institutions de règlement de conflits et de consolidation de la paix composées d'hommes et de femmes, (CPDC, CVJR) ;
- La mise en place par les organisations de la société civile du Réseau paix et Sécurité pour les femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO/Togo) ;
- La présence de deux femmes représentant la société civile lors de la signature de l'Accord politique Global (APG) ;
- la mise en place des comités mixtes de sensibilisation pour la réconciliation et la paix ;
- L'Accroissement de l'effectif féminin au sein des forces armées togolaises et l'envoi de ces femmes aux missions de médiation dans certains pays en conflit.
- La mise en œuvre d'un programme de protection, d'assistance et de formation des réfugiées et autres femmes déplacées ayant besoin d'une protection en collaboration avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ;

✪ Problèmes rencontrés

- La faiblesse de la capacité des femmes à influencer les décideurs,
- Le fort taux d'analphabétisme des femmes ;
- La pauvreté des femmes ;

✪ Défis à relever

- Renforcer les mesures incitatives pour encourager la participation des femmes à des postes électifs et leur nomination aux postes de responsabilité ;
- Faire connaître aux femmes et aux jeunes filles leurs droits et devoirs dans la prévention et la gestion des conflits
- Impliquer les femmes dans toutes les sphères de décision ;
- Mettre l'accent sur le suivi des politiques publiques relatives à la prévention et à la gestion des conflits
- Appuyer la mise en œuvre du plan d'action national de mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 qui sera adopté

2.6 Femmes et économie

✪ Analyse de situation

Depuis 2009, le DSRP-C puis la SCAPE ont montré la voie de l'action gouvernementale en faveur de la réduction des inégalités sociales, surtout en ce qui concerne la promotion de la femme et de la famille. Cette action gouvernementale a été à la base de la croissance économique à un taux moyen de 4,47% sur la période de 2009 à 2012.

Le salariat féminin reste faible dans la mesure où il ne concerne que 7% de la population féminine active occupée ou ayant déjà travaillé. Les femmes sont concentrées dans l'agriculture (51,1% en 2012) et, dans une moindre mesure, dans l'administration (15%) et le commerce (47%)

Sur le marché de l'emploi, les femmes continuent à subir une marginalisation par rapport aux hommes. D'après les données de l'enquête QUIBB 2011, le taux de chômage se situe à 6,5% et celui du sous-emploi à 22,8%. Ces chiffres traduisent une situation encore difficile sur le plan de l'emploi. Une analyse plus fine de ces données montre que le taux de chômage a faiblement baissé tandis que le recul du sous-emploi n'est constaté que dans le milieu urbain. En ce qui concerne les jeunes, le taux de chômage a faiblement baissé entre 2006 (9%) et 2011 (8,1%) tandis que le niveau de sous-emploi demeure élevé (20,5% en 2011).

Selon les résultats des enquêtes QUIBB, les inégalités ont augmenté entre 2006 et 2011. En effet, l'indice de Gini est passé de 0,361 à 0,393. Cette augmentation des inégalités s'est ressentie au niveau de tous les milieux de résidence et de toutes les régions. Ainsi, il s'est posé le problème d'un meilleur accès aux ressources productives pour les populations les plus vulnérables (petits producteurs agricoles, acteurs du secteur informel, jeunes, femmes et personnes handicapées sans-emploi, etc.) et d'une meilleure redistribution des fruits de la croissance et de la protection sociale pour les plus vulnérables (autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, etc.).

Par ailleurs, malgré l'intégration des femmes dans les différents corps de l'armée nationale, les femmes restent cantonnées dans certains métiers "féminins", traduisant une forte spécialisation sexuelle traditionnelle (secrétariat, services sociaux, etc.) et plusieurs professions leur sont encore fermées.

Les Ministères chargés de la promotion de la femme et du développement à la base ont multiplié, durant les dernières années, les projets et actions génératrices de revenus (AGR) et micro crédit.

En plus, la présence des femmes sur la scène économique a été renforcée ces dernières années avec l'existence des femmes à la tête de certaines entreprises considérées comme modèle d'innovation et de réussite.

🌀 Progrès réalisés

Les deux grands cadres de référence successifs (DSRP-C et SCAPE) ont porté sur plusieurs domaines dont ceux qui sous-tendent l'économie togolaise à savoir l'agriculture et l'agro-industrie, l'industrie, le tourisme, l'hôtellerie, le secteur privé, etc. Ces documents ont pris en compte les éléments essentiels de la politique nationale d'équité et d'égalité de genre (PNEEG) surtout en ce qui concerne le renforcement du pouvoir économique des femmes.

- La loi n°002/ PR du 21 janvier 2013 portant statut général de la fonction publique togolaise qui prône l'accès équitable à toutes les fonctions publiques ;

- Le plaidoyer mené par le ministère chargé de la promotion de la femme et les organisations de la société civile sur l'accès de la femme à la terre ;
- L'accès au microcrédit : La Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) 2008-2012 a intégré des dispositions sécurisant les femmes "actifs économiques" qui sont majoritaires dans l'accès aux produits financiers offerts par le secteur. C'est la raison pour laquelle plusieurs projets (PNIASA, PSEAG, FAIEJ, PRADEB, etc.) ont été développés par des ministères de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, du Développement à la Base, etc. avec des stratégies de micro-financement dont les femmes sont les grandes bénéficiaires. La dernière en date est l'Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF) ;
- La dynamisation de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) et l'organisation d'une semaine annuelle de l'emploi afin de renforcer le dialogue entre les différents acteurs du marché du travail et de fluidifier la circulation de l'information. De plus, plusieurs programmes en faveur de l'emploi des jeunes ont été récemment initiés. Ils portent sur : (i) le programme de promotion du volontariat national (PROVONAT), (ii) le programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) qui a inséré, en 2011, 548 jeunes chômeurs primo-demandeurs dans les entreprises privées dont 108 femmes ; (iii) le projet de développement communautaire (PDC) qui a permis de créer près de 9000 emplois en 2011 à travers l'utilisation de l'approche « Haute Intensité en Main d'œuvre »; (iv) le projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans qui vise à promouvoir l'auto-emploi dans le domaine artisanal en insérant chaque année 1000 jeunes sur la période 2011-2015; (v) le projet de développement des filières des plantes à racines et tubercules et le projet de soutien aux activités économiques des groupements dont environ plus de deux mille (2.000) femmes ont été soutenues.

❖ **Problèmes rencontrés**

Plusieurs facteurs limitent l'impact des initiatives du gouvernement et de ses partenaires en faveur de l'autonomisation économique des femmes :

- la faible avancée technologique dans le domaine de la transformation des produits agricoles ;
- le faible accès des femmes à des emplois à fort taux de productivité ;
- la persistance du faible accès des femmes à des ressources de longues durées ;
- le taux élevés d'intérêt pratiqué par les institutions de microfinance (en moyenne 2% le mois);
- l'inadaptation de la durée des crédits aux activités exercées par les femmes ;
- la concurrence des produits importés en matière de prix et qualité ;
- la persistance du faible accès des femmes à des emplois dans le secteur formel ;
- la non maîtrise de la fécondité qui se matérialisent par le non espacement des naissances.

❖ **Défis à relever**

Pour améliorer la situation de la femme et l'économie, il faudra veiller à adapter les financements aux besoins des femmes et à la promotion des petites et moyennes entreprises pour rendre les femmes plus opérationnelles en matière de gestion et de maîtrise des techniques de production, de transformation et de commercialisation. La recherche des marchés d'écoulement de produits doit être primordiale lors de l'élaboration des projets et programmes ayant des volets de production.

Enfin, la place de plus en plus croissante qu'occupent les femmes dans les domaines clés de l'économie montre qu'elle est en phase de devenir le pilier de la croissance socio-économique et que l'élargissement de capacités de financement en leur faveur permettrait de gagner les défis des Objectifs du Millénaire.

Comme autres défis à relever :

- la prise en compte du genre dans les finances publiques ;
- le renforcement des capacités des femmes en matière de gestion des ressources en milieu rural ;
- la promotion active de l'application de la législation en vue de garantir les droits des femmes à la terre, à la propriété et à l'héritage, y compris leur droit au logement.

2.7 Femmes et prise de décision

✪ Analyse de situation

La situation de la participation de la femme à la prise de décision se présente actuellement comme suit :

Gouvernement : 29 ministres dont 6 femmes ;

Assemblée nationale : 91 députés dont 16 femmes ;

Ambassade : 17 ambassadeurs dont 2 femmes ;

Directeurs de cabinet : 30 directeurs de cabinet dont 2 femmes.

Cette représentativité des femmes dans les instances publiques et politiques est présentée de façon plus détaillée en annexe2.

Concernant la participation au processus décisionnel dans le couple, l'homme est consacré chef de famille. En conséquence, l'engagement d'une femme dans toute activité, qu'elle soit économique, culturelle ou politique, est souvent subordonnée à l'autorisation de l'homme. Cette réalité, avec le fort taux d'analphabétisme contribue à la faible représentation des femmes dans les institutions de l'Etat et aux postes de responsabilité politique ou administrative.

D'autres facteurs tels que le système patriarcal le faible niveau d'instruction et l'insuffisance de la formation des femmes concourent à cette sous représentativité.

✪ Progrès réalisés

Afin de promouvoir l'égalité de genre et l'augmentation de nombre de femmes dans la sphère de prise de décision, le Gouvernement s'est doté, depuis 2010, d'un ensemble d'outils que sont :

- la création, en mai 2010, d'un ministère spécifique chargé des questions de la femme et du genre ;
- l'adoption en janvier 2011 de la politique nationale pour l'équité et de l'égalité de genre ainsi que de son plan d'action. Cette politique qui a pour finalité de promouvoir à moyen et long termes, l'équité et l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux

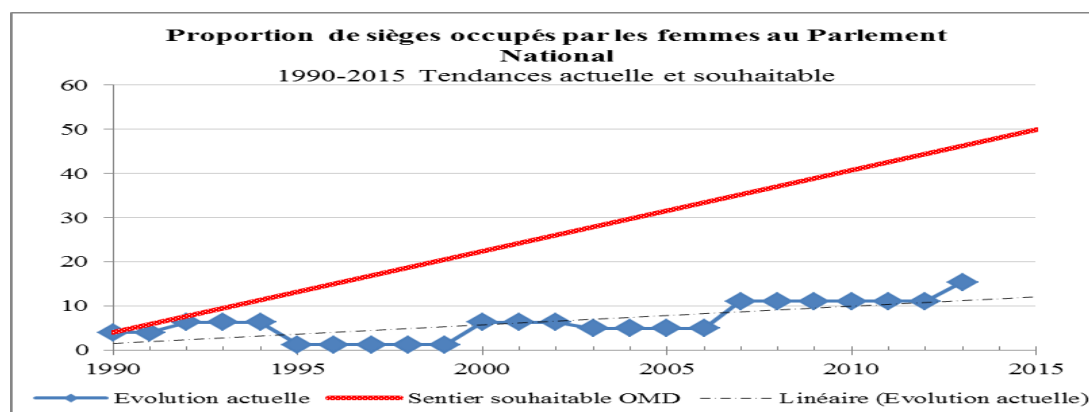
du processus de développement du Togo, constitue un véritable instrument de référence ;

- la parité déclarée par le Chef de l'Etat le 19 décembre 2012
- l'amendement du Code électoral relatif à la parité au poste électif
- la loi N°2012-002 du 29 Mai 2012 modifiée par la loi N°2013-004 du 19 Février 2013 et la loi N° 2013-008 du 22 Mars 2013 portant code électoral comporte en son sein de nouvelles dispositions à cet effet : il s'agit notamment des articles 220 et 225. Le premier demande aux partis politiques, regroupements de partis politiques légalement constitués, ainsi qu'aux personnes indépendantes de faire respecter la parité homme-femme sur les listes de candidats présentés aux élections législatives à partir de Juillet 2013. Le second réduit de moitié le cautionnement aux élections législatives pour les candidats de sexe féminin, ceci dans l'optique d'encourager la femme Togolaise à être beaucoup plus représentative à l'hémicycle.
- la mise en place des cellules focales genre dans tous les départements ministériels et le renforcement de leurs capacités ;
- les actions de sensibilisation et de renforcement de capacités des acteurs (sensibilisation des partis politiques à l'égalité de genre et à la participation des femmes au processus de décision, formation des candidates potentielles aux élections en leadership et techniques de communication).

Les différentes formations des femmes en leadership réalisées par des acteurs gouvernementaux et de la société civile ont contribué à asseoir un leadership féminin au profit de la promotion du genre au Togo. L'approche communautaire de promotion du leadership féminin a permis de changer à la base les perceptions négatives liées à l'émergence des femmes à des postes de responsabilité.

Toutes ces actions conjuguées ont permis d'obtenir des résultats suivants :

La proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement National a progressé entre 2007 et 2013 en passant de 11,11% à 15,38% (sur 91 sièges) dans la nouvelle Assemblée Nationale. Les femmes représentaient un peu moins de 14% des 1174 candidatures enregistrées.



Graphique : Proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement National 1990-2015, tendances actuelles et souhaitables

Source : Assemblée Nationale Togolaise

- En 2010 pour la première fois, une femme a représenté un parti politique aux élections présidentielles ;

- Recrutement des femmes au sein des forces de l'ordre et de sécurité, exemple de la police à partir de 2005, les femmes représentent 7% des effectifs. Parmi ces femmes, on note des cadres :
 - Dans la catégorie des commissaires de police, 9.8% de femmes ;
 - Dans le rang des officiers de police adjoint(OPA), 7% des femmes ;
 - Six femmes sont aujourd'hui responsables de commissariats
- Entrée des femmes dans la gendarmerie et dans l'armée depuis 2007 ;
- Deux femmes sont 2^{ème} et 3^{ème} Vice-présidente de l'Assemblée nationale (2013);
- Sur les onze (11) membres de la commission vérité justice et réconciliation (CVJR) nommés le 25 février 2009, on enregistre quatre (4) femmes ;
- Recrutement des femmes dans la magistrature et les autres professions de justice.

❖ **Problèmes rencontrés**

- L'insuffisance de ressources pour porter à échelle nationale les progrès faits par l'Etat dans le domaine du leadership des femmes
- La difficulté pour les femmes de concilier leur fonction sociale, leurs activités professionnelles et leurs responsabilités politiques et syndicales ;
- La persistance des pesanteurs socioculturelles, des us et coutumes et des violences à l'égard des femmes qui limitent l'ambition politique des femmes ;
- Le faible taux de formation et d'alphabétisation des femmes ;

❖ **Défis à relever**

- Mobilisation des ressources financières conséquente pour le programme de leadership des femmes dans tous les domaines en ligne avec la PNEEG
- Renforcement de la formation et de l'alphabétisation des femmes
- Sensibilisation des tous les acteurs pour le leadership des femmes

2.8 Mécanismes et institutions chargés de favoriser la promotion de la femme

❖ **Analyse de situation**

Le mécanisme national de promotion de la femme a connu une évolution en dents de scie. De la direction générale de la promotion de la femme, il a été érigé en ministère en 2010 et actuellement rattaché au ministère de l'action social tout en conservant sa mission.

- Plusieurs autres structures concourent à la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes. Il s'agit de :
 - les autres départements ministériels au sein desquels il a été mis en place les cellules focales genre avec pour mission de veiller à l'intégration du genre dans les ministères sectoriels et à sa prise en compte dans les politiques, programmes et projets de développement ;
 - les partenaires au développement : PNUD, UNFPA, HCDH,
 - les Organisations de la Société Civile (OSC) : GF2D, WILDAF, FONGTO, UONGTO, CCoFT, REFAMP, etc.

A cela s'ajoute la confirmation de l'engagement de l'Etat en faveur de la promotion effective de l'équité et de l'égalité de genre, à travers l'institutionnalisation du Forum de la Femme Togolaise et à l'effectivité de la parité aux postes électifs.

❖ Progrès réalisés

Depuis 2010, le mécanisme national de la promotion de la femme a élaboré des documents stratégiques et opérationnels dont :

- la Politique Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (PNEEG) et le Plan d'Action National pour l'Équité et l'Égalité de Genre (PANEEG) ;
- le manuel de suivi de la PNEEG ;
- le document de plaidoyer sur la communication pour la mobilisation des ressources financières en vue de la réalisation de la PNEEG ;
- le document de plaidoyer pour l'ancrage des cellules focales genre dans les départements ministériels ;
- le budget-programme/CDMT ;
- l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) ;

❖ Problèmes rencontrés

D'une manière générale, les contraintes se résument comme suit :

- faible intervention du secteur privé dans la promotion du genre ;
- absence d'un cadre de coordination performant pour tous les acteurs œuvrant dans le domaine du genre ;
- faible opérationnalité des cellules focales genre dans les ministères sectoriels.

❖ Défis à relever

Pour arriver à asseoir un véritable développement institutionnel de promotion de la femme, les défis sont à relever :

- l'installation de l'ensemble des structures de promotion de la femme mentionnées dans la PNEEG ;
- la mise en place d'un système de coordination efficace entre le mécanisme national de promotion de la femme, les partenaires et les ONG/Associations ;
- le renforcement des capacités de mise en œuvre du mécanisme national de promotion de la femme.

2.9 Droits fondamentaux de la femme

❖ Analyse de situation

Les évaluations antérieures sur la mise en œuvre de la plate-forme d'actions de Beijing ont montré que le Togo a adhéré à plusieurs conventions et accords internationaux en faveur de l'élimination des discriminations dans les rapports hommes et femmes. Aussi, au niveau interne, la volonté de créer un arsenal juridique conforme aux engagements pris au niveau international et en relation avec la Constitution Togolaise a amené les gouvernants à adopter plusieurs textes de lois qui améliorent véritablement le statut juridique de la femme.

Ainsi l'Etat togolais a consenti de nombreux efforts pour renforcer l'arsenal juridique de promotion des droits des femmes. Cependant, dans la pratique la jouissance effective des droits de la femme reste assujettie au poids des us et coutumes qui restreignent les limites de ses droits.

L'excision est devenue un phénomène transfrontalier ; des familles, pour éviter d'être frappées par la loi portant interdiction des MGF, quittent le Togo pour aller faire exciser leurs filles dans les pays frontaliers et parfois cette pratique se fait également sur les bébés. Ainsi, entre le signalement et la poursuite, ces familles disparaissent sans adresse et les dossiers restent sans suite.

Pour l'accès à la justice, Le Togo envisage la prise en compte de l'accès à la justice des femmes dans le cadre de la réforme du code pénal et les projets de sensibilisation.

S'agissant de l'accès des femmes et des filles à l'emploi, à la propriété, (notamment de la terre), les disparités selon le genre sont énormes. Les activités physiques et les activités productives rémunérées ou génératrices de revenu demeurent destinées aux hommes (cultures commerciales, fonctionnariat, artisanat moderne, etc.). Par contre, entant que mères et épouses, les femmes s'occupent du ménage et de ce qui l'entoure : la reproduction, les tâches ménagères, les activités informelles d'auto-emploi (vente de détail, agriculture vivrière, petit commerce, etc.). Elles interviennent dans les exploitations de leurs maris au semis et aux récoltes (activités moins physiques et sans revenu). Avec l'autorisation du mari, la femme rurale peut exploiter sa propre parcelle. Les pratiques d'exclusion de la femme de l'héritage foncier persistent dans certaines localités du Togo.

Enfin, le faible degré de juridicité, l'analphabétisme et la pauvreté, des femmes, sont autant de facteurs qui les empêchent de jouir effectivement de leurs droits.

❖ **Progrès réalisés**

- Le code des personnes et de la famille révisé adopté en 2012.
- La revue du code des personnes et de la famille entreprise par le gouvernement et adopté en juillet 2012 s'inscrit dans un contexte plus élargi que la seule harmonisation avec les autres textes protégeant les droits de la femme. Il répond à un souci de bonne gouvernance et de bonne administration de la justice indispensables à un développement durable.
- L'avant-projet de code pénal validé en avril 2012 et en cours d'adoption ;
- Le programme de modernisation des services judiciaires ;
- La poursuite de l'éradication du phénomène de trafic **des** jeunes filles menée avec l'appui des partenaires au développement tels que l'UNICEF et Plan-Togo.
- La Stratégie Nationale de Lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre annoncée au point 2.1.4 relatif au domaine de violence à l'égard des femmes;
- La mise en place d'une ligne verte pour la protection de l'enfant qui sert de dénonciation anonyme des cas de mauvais traitement sur les enfants;
- La production et dissémination des affiches sur le phénomène ;
- Les mécanismes non juridictionnels : Il existe au Togo des mécanismes non juridictionnels de protection et promotion des droits de l'homme ;
 - La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et le Médiateur : l'article 154 de la constitution togolaise du 14 octobre 1992 a institué un médiateur de la République qui vient compléter les missions de la CNDH ;
 - Le Ministère des Droits de l'Homme , de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR ;
 - Les ONG et Associations de promotion et de protection des droits de l'homme.

❖ **Problèmes rencontrés**

La persistance des discriminations et violences à l'égard des femmes malgré le renforcement du statut juridique de la femme ;

Ces discriminations s'observent surtout dans le mariage, l'accès à l'éducation, l'accès à l'emploi, à la propriété et aux crédits, l'accès aux soins de santé, y compris la santé de la reproduction et la participation au processus décisionnel au foyer.

❖ Défis à relever

- Le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation en direction des hommes et des femmes pour faire cesser la discrimination à l'égard des femmes à tous les niveaux et dans Les domaines ;
- L'intensification de la vulgarisation des textes en faveur des droits de la femme.

2.10 Femmes et media

❖ Analyse de situation

Les médias constituent un pilier prédominant et primordial dans la dissémination de l'information en vue d'opérer des changements sur tous les plans tant au niveau individuel que sociétal. Les médias qui diffusent des informations contribuent énormément à la formation citoyenne, à l'éducation de la population tant rurale qu'urbaine et participent ainsi au changement de comportements et mentalités au sien de la société. A l'heure des nouvelles technologies de l'information et de la communication, période au cours de laquelle, les informations courent très vite, les gouvernants et leurs relais se servent des médias pour se rapprocher des populations. L'état des différentes stations et presses écrites en 2014 se présente comme suit :

Tableau 6 : Etat des stations radios, télévisions et presses écrites

Stations/Presses écrites	2014	
	Nombre	Gestion féminine
Stations radios	76	6
Stations télévisions	7	2
Presses privées	91	0
Presse publique	2	1

Source : HACC, 2014

Ce nombre important de médias a permis d'avoir un large espace de diffusion et de vulgarisation de messages pertinents sur la femme modèle et d'images valorisantes de la femme togolaise d'une part et d'autre part a donné l'opportunité aux femmes de valoriser leurs talents dans la communication (elles participent à donner l'information juste et dirigent avec efficacité certaines agences de presse, radios et télévisions).

Cependant, quand bien certaines femmes/filles s'orientent vers le métier de journalisme, très peu d'entre elles obtiennent des postes de responsabilités à un niveau élevé (chef de service, chef de division, etc.) dans la hiérarchie d'un organe de presse. Elles sont confinées dans des tâches d'exécution (secrétaire, monteuse, etc.).

Par ailleurs, plusieurs femmes/filles travaillant dans les médias ont été formées sur le tas d'où le problème d'insuffisance de femmes journalistes et ingénieurs, techniciennes de haut niveau.

Mais il faut souligner qu'une nette évolution a été remarquée ces derniers temps au niveau des radios, télévisions et presses écrites de notre pays.

❖ **Progrès réalisés**

- La politique de communication est en cours d'élaboration ;
- Les programmes diversifiés dédiés aux questions liées au développement économique et social de la femme. Des débats et des discussions ouverts et francs sont engagés notamment sur les ondes de la Radio et les colonnes des journaux pour trouver des solutions et sensibiliser le public sur beaucoup de questions considérées sensibles. De ce fait, certains sujets, qui étaient jugés tabous sont mis au cœur des débats et de l'actualité.

❖ **Problèmes rencontrés**

Les problèmes énoncés dans le précédent rapport restent d'actualité. Ils concernent :

- Le faible niveau d'instruction des femmes ;
- La faible capacité des femmes surtout rurales d'acquérir un poste téléviseur ou une radio ;
- La forte occupation des femmes par leur rôle domestique ;
- L'inadaptation des heures de diffusion à la réalité sociale des femmes ;
- L'inadéquation du contenu des messages avec les préoccupations socio-économiques des femmes ;
- L'insuffisance de formation des communicateurs en genre ;
- La sous-représentativité des femmes dans la sphère médiatique.

❖ **Défis à relever**

- L'implication significative des femmes dans la gestion des médias ;
- L'encouragement de la formation des femmes journalistes, ingénieurs et techniciennes.

2.11 Femmes et environnement

❖ **Analyse de situation**

Les femmes et les populations locales de manière générale sont tributaires des ressources terrestres et aquatiques pour satisfaire les besoins des familles, générer des revenus et échanger des produits. Depuis longtemps, les décisions concernant l'usage de ces ressources sont généralement prises par des hommes, tandis que les femmes et les enfants en font les frais.

Entant qu'actrices de développement, elles subissent à l'instar des hommes, le poids des contraintes liées à la dégradation de l'environnement.

Par rapport à leur rôle de mère et d'éducatrice de la société, les femmes doivent jouer un rôle de premier plan dans les différents systèmes d'information mis en place pour inverser la situation de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles.

Pour remédier à cet état de chose, le gouvernement, conscient des effets pervers de la dégradation de l'environnement et de ses ressources sur ces couches vulnérables, s'est

investi à jouer un rôle fondamental pour impulser la dynamique de la promotion des femmes en matière environnementale à travers des programmes et projets.

Selon les résultats des enquêtes QUIBB 2006 et 2011, le taux d'utilisation d'eau potable par les ménages est passé de 50,6% à 56,1%, la cible pour 2015 étant de 75%. Cette progression pourrait être associée aux investissements de plus de 14 milliards en moyenne chaque année par l'Etat et les PTF depuis 2006 dans les ouvrages d'approvisionnement en eau potable. Ces investissements ont servi notamment à réaliser 1177 forages, à réhabiliter 107 anciens forages et à réaliser 19 mini adductions d'eau et de postes d'eau autonomes depuis 2010.

A la faveur de la poursuite de réalisation de système de production et d'adduction d'eau potable, le taux de desserte en eau potable du pays est passé de 34% en 2007 à 44 % en 2012 selon les départements ministériels en charge du secteur, avec des impacts positifs sur les conditions de vie des populations tels que l'éradication du ver de Guinée au Togo. En considérant les différents milieux, on note que le taux de desserte en milieu urbain s'est aussi amélioré entre 2007 et 2012 passant de 39 % à 42,5%.

❖ Progrès réalisés

Les programmes et projets réalisent des ouvrages et des infrastructures, mettent en place des actions de renforcement de capacités et des activités génératrices de revenus qui favorisent l'accès des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, aux services de base, leur permettant ainsi de lutter contre la pauvreté. A titre d'exemple nous pouvons citer :

- L'organisation de la caravane de l'environnement et du développement durable en 2013 qui a permis de sensibiliser et de former des milliers d'acteurs à la base dont les femmes aux pratiques qui sont à la fois génératrices de gains économiques et de gains écologiques. Les groupements de femmes ont été fortement impliqués dans ce processus.
- Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement (PNADE) 2011-2014

Le PNADE ambitionne de renforcer et appuyer les capacités des différents acteurs à intégrer les questions environnementales dans les stratégies et actions de développement locales. Ce programme vise la prise en compte des questions transversales et des considérations relatives à la bonne gouvernance et l'implication systématique des différentes couches sociales et particulièrement des femmes, dans des processus transparents de décision, d'examen de la faisabilité et la mise en œuvre des actions à toutes les échelles ; le PNADE a permis de créer et de renforcer la confiance des populations aux processus de gouvernance locale en général. La mise en œuvre de ce programme a permis de soutenir des actions communautaires qui impliquent les femmes dans l'amélioration du cadre de vie et de la protection de l'environnement.

- Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIE-RN)

Débuté en 2011, le PNIE-RN constitue une réponse opérationnelle pour relever les défis environnementaux et socio-économiques auxquels le pays est confronté. Il permettra

terme à travers ses actions de lutter contre la pauvreté en assurant le développement économique et social, de combattre la désertification, de préserver la biodiversité et de s'adapter au changement climatique. Il contribuera également au développement de l'agriculture à travers l'appui qu'il apporte à la mise en œuvre du PNIASA.

A l'instar du Programme National de Gestion de l'environnement, le PNIE-RN s'inscrit dans le cadre de la volonté manifestée par le Gouvernement de promouvoir le développement durable et l'émancipation de la société civile. Il s'agit donc de mettre en œuvre l'ensemble des activités prévues selon une approche participative permettant à toutes les parties prenantes de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des ressources nationales. Toutes les parties prenantes sont impliquées : il s'agit des acteurs de l'administration publique, des opérateurs économiques du secteur privé, des élus locaux et nationaux, des collectivités locales, des ONG, des organisations communautaires à la base etc.

- Réduction des Risques et Catastrophes

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes, mise en place par le Gouvernement Togolais et appuyé par le Système des Nations Unies à travers le PNUD, le gouvernement en collaboration avec les partenaires, a mené des actions en vue de réduire ou de minimiser l'impact des catastrophes. En 2012, ces actions ont porté sur entre autre :

- la formation de 100 femmes leaders du Bas Mono et de Kpendjal sur les techniques et outils de communication avant, pendant et après les catastrophes ;
 - la formation sur le thème « les femmes et jeunes filles : force invisible de la résilience aux catastrophes ».
 - la formation de 50 planificateurs de l'éducation (Inspecteurs, responsables et Directeurs régionaux) sur l'intégration des RRC et les CC dans les curricula ;
 - la sensibilisation du milieu scolaire sur la RRC et les Changements climatiques.
 - La surveillance des feux de végétation
 - L'octroi de financement pour des microprojets communautaires qui impliquent la femme.
- Projet UNEP/GEF sur le monitoring des Polluants organiques persistants (POP) dans lait maternel au Togo

Dans le cadre de la lutte contre l'utilisation des Polluants organiques persistants, une étude a permis d'évaluer le niveau des circulants POP sur l'étendue du territoire togolais et son impact sanitaire pour la population. Spécifiquement, de quantifier le taux des POP dans le lait maternel et d'établir une cartographie des POP en fonction des régions. Il a été non seulement une occasion d'information, de formation des acteurs et des mères sur les techniques d'extraction du lait maternel et l'importance de l'allaitement exclusif mais aussi de renforcer les moyens de lutte contre les POPs en vue de réduire l'exposition des femmes à ce fléau.

- Projet adaptation de l'agriculture aux changements climatiques

Dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques, il est prévu dans le domaine de l'agriculture en milieu rural des moyens de réduction de la vulnérabilité des femmes chef de ménage avec la mise en leur disposition d'intrants devant leur permettre d'optimiser leur production.

En matière de lutte contre les déchets plastiques et de promotion de l'usage du gaz butane, on peut relever la sensibilisation des femmes revendeuses sur les conséquences liées à l'utilisation des sachets plastiques non biodégradable et la sensibilisation et formation à l'utilisation du gaz butane en vue de réduire la pression sur les ressources forestières et d'assurer leur mieux-être.

En outre, au titre des activités conduites par les ONG on note l'ONG CDAC qui à travers le projet « Appui aux riveraines pour une meilleure conservation des hippopotames dans la vallée du fleuve mono » a organisé les femmes en groupements en vue de leur donner des formations type sur le travail en équipe et sur le développement des AGR.

Ces exemples traduisent les efforts des pouvoirs publics pour actualiser les engagements liés à la Déclaration de Beijing.

- La mise en place de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) ;
- l'élaboration de plusieurs stratégies, plans, programmes, tels que :
 - Stratégie nationale de développement durable (SNDD) ;
 - Stratégie nationale de gestion et d'utilisation durables de la diversité biologique ;
 - Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes naturelles ;
 - Stratégie nationale d'information d'éducation et de communication en matière environnementale ;
 - Plan d'action forestier national (PAFN).
- Les documents de référence stratégique au niveau du secteur « Eau et Assainissement » :
 - la Politique Nationale de l'Eau (PNE) adoptée par le Gouvernement en Août 2010 ;
 - la politique sous-sectorielle d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi urbain, adoptée par le gouvernement en juillet 2006 ;
 - le Plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (PANSEA), adopté en 2011.

❖ **Problèmes rencontrés**

Les barrières institutionnelles, comportementales et sociales empêchent souvent les femmes de bénéficier d'une protection pleine et entière de leurs droits juridiques ou d'exercer ces mêmes droits et pouvoir participer avec toutes leurs capacités dans la protection de l'environnement. Les convictions culturelles, les pratiques religieuses et les préjugés sociaux, ainsi qu'une ignorance des droits conférés par la loi, entravent l'exercice de ces droits et cette participation des femmes. De manière spécifique, on pourra relever comme obstacles :

- Inexistence de données statistiques indiquant le taux de participation des femmes aux différents enjeux environnementaux, leurs préoccupations et leurs intérêts ;
- Insuffisance de l'organisation des femmes au niveau local surtout en des organisations structurées ;

- Persistance de l'utilisation du bois de chauffe dans les ménages

⊗ **Défis à relever**

En dehors des défis mentionnés dans le précédent rapport, les autres défis portent sur :

- le renforcement des capacités des femmes dans le domaine de l'environnement de même que la mise en œuvre des stratégies de gestion durable des ressources naturelles ;
- la participation des femmes au processus de développement en tant que planificatrices, gestionnaires, conseillères techniques et scientifiques;
- la diversification des sources de revenus permettant de réduire la pression sur les ressources naturelles et à leur utilisation durable ;
- la prise en compte des problèmes liés à l'environnement notamment les changements climatiques qui constituent un problème comportemental hypothéquant le développement durable car les solutions passent par une implication des femmes dans la gestion rationnelle des ressources naturelles.

2.12 Petite fille

⊗ **Analyse de situation**

Les actions liées à la petite fille sont des actions transversales. Les intérêts des petites filles au niveau de la santé, de l'éducation, des violences sont pris en compte par les différents programmes mis en place par tous les secteurs en particulier le département chargé de la protection de l'enfance. Mais les inégalités continuent de s'observer au niveau de l'enfance en dépit de l'existence des lois protégeant les filles contre le mariage précoce, les viols, l'inceste, le rapt.

⊗ **Progrès réalisés**

Depuis 2009, les efforts de l'Etat en faveur de la petite fille concernent plusieurs domaines dont l'éducation (surtout la scolarisation), le mariage précoce et forcé, les mutilations génitales féminines, etc. Ainsi, plusieurs stratégies et mesures sont mises en œuvre par le gouvernement, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Partenaires technique et financier (PTF). Il s'agit de :

- L'élaboration d'une politique de protection de l'enfance
- La lutte contre les mutilations génitales féminines qui sont passées pour les enfants de 0 à 14 ans de 1% en 2006 à 0.04% en 2010
- La mise en place d'un centre national pour l'appui aux enfants ayant subi des violences et maltraitance
- La ligne verte pour la dénonciation en cas de violence ;
- La poursuite du programme de vaccination des enfants contre la poliomyélite ;
- Le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la lutte contre les violences faites à l'enfant surtout à la fille (professionnels de santé, travailleurs sociaux, officiers de police judiciaires, agents communautaires de protection de l'enfant) ;
- La mise en place du conseil consultatif national de l'enfant ;

- La réalisation d'une étude nationale sur l'analyse de la situation ciblant les pratiques d'infanticide, le mariage précoce, le placement des enfants dans les couvents et le phénomène des enfants dits sorciers en 2012 ;
- L'engagement solennel des chefs traditionnels et religieux à travers la déclaration de Notsè en 2013, à s'impliquer contre les pratiques traditionnelles néfastes à l'encontre des enfants ; Cette Déclaration a permis au Togo de décrocher le prix de la meilleure initiative en matière de lutte contre les pratiques sociales et culturelles néfastes au cours d'un forum qui a réuni du 31 août au 06 septembre 2013 à Accra au Ghana des organisations d'enfants venues de l'Afrique de l'ouest et du centre et auquel le Togo a été représenté par deux enfants membres du conseil consultatif national des enfants (CCNE). Outre ce prix, une des représentantes du CCNE, Melle **Aziale Akouvi Reine** a été élue au poste de vice présidente au sein du conseil consultatif régional des enfants pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- La mise en place au niveau central, régional et préfectoral des cadres de concertation multisectorielle sur les questions de protection de l'enfant-fille contre les violences ;
- Les programmes de cantines scolaires dans les écoles rurales qui permettent d'améliorer la scolarisation des enfants et des filles en particulier et de réduire les facteurs qui accentuent les problèmes de traite des filles
- Le projet pilote de transferts monétaires pour renforcer les capacités des familles vulnérables pour une meilleure prise en charge des enfants incluant les filles ;
- L'analyse de l'estimation rapide du travail des enfants dans le travail domestique

❖ **Problèmes rencontrés**

- La persistance de la traite et du trafic des enfants : l'ampleur toujours grande du phénomène de traite et de trafic des enfants, en majorité des filles. Le phénomène révèle deux (2) aspects : un aspect interne et un aspect externe. En ce qui concerne le trafic des mineurs âgés de 4 à 15 ans, ceux-ci sont issus de milieux ruraux, non scolarisés, et vont dans les grandes villes pour travailler comme domestiques avec l'accord de leurs parents. Sur le plan externe, les parents vendent leurs enfants comme domestiques ou travailleurs agricoles. Ils sont ensuite acheminés vers des destinations comme le Gabon, la Côte d'Ivoire et le Nigéria qui exploitent les plantations de cacao, de coton, etc ;
- Le manque de culture de dénonciation ;
- La tolérance de la violence au sein de la communauté comme méthode d'éducation des enfants ;
- L'insuffisance quantitative et qualitative de centres d'accueil pour la prise en charge et la réinsertion des enfants victimes de la traite ;
- L'insuffisance de moyens matériels et humains des structures disponibles ;
- L'inefficacité des mécanismes de plainte en cas de violations des droits des enfants.

❖ **Défis à relever**

- la politique nationale de protection de l'enfant est élaborée mais n'a pas été officielle
- le travail précoce des filles
- La persistance des mutilations génitales féminines même si leur ampleur a été sensiblement réduite

- Les grossesses précoces et les mutilations génitales féminines : qui ont un impact défavorable sur la santé tant des enfants que de leurs mères. Le taux de mortalité maternelle bien qu'ayant régressé considérablement, de 478 à 300 pour 100 000 naissances vivantes entre 1998 et 2011, demeure largement en deçà du seuil de 143 pour 100 000 naissances préconisé par les OMD à l'horizon 2015. Les grossesses précoces et les mutilations génitales féminines font partie des causes de la mortalité maternelle
- L'écart toujours grand entre filles et garçons en matière de scolarisation malgré la quasi parité au primaire
- L'extension à l'échelle nationale de la ligne verte pour les cas de dénonciation ;
- L'augmentation des moyens matériels et humains aux structures mises en place notamment les comités de lutte contre le trafic de enfants, afin qu'elles puissent mener des actions pertinentes, pérennes et visibles.
- L'intensification de la vulgarisation de la Convention sur les droits et devoirs de l'enfant ;
- La prise des mesures contre l'exploitation économique des enfants ;
- L'organisation des contrôles réguliers d'inspecteurs du travail sur les lieux de travail des enfants ;
- Le renforcement des mécanismes de plaintes, notamment faciliter les plaintes des enfants victimes par un accompagnement de personnel qualifié et/ou une assistance juridique ;
- L'installation d'un juge des enfants dans chacune des régions du pays ;
- Le renforcement des mesures d'accompagnement de gratuité des enseignements maternel et primaire ;
- l'ouverture de centres additionnels pour l'accueil pour la prise en charge et la réinsertion des enfants victimes de la traite et des violences faites à ces derniers.
- Le renforcement de la mise en œuvre des textes et lois en vigueur en matière de prévention et de répression de la traite et du trafic des enfants ;
- Le renforcement de la lutte contre le harcèlement sexuel en milieu scolaire ;
- La poursuite de la distribution des prix aux meilleures élèves filles en privilégiant les zones rurales et les couches les plus défavorisées.
-

3 - TROISIEME PARTIE : DONNEES ET STATISTIQUES

3.1. Analyse du noyau d'indicateurs nationaux et d'égalité des sexes

Il existe des indicateurs nationaux permettant de suivre les progrès accomplis dans l'égalité des sexes au Togo. Les plus renseignés portent entre autres sur le chômage, le sous-emploi, l'accès à l'école primaire et secondaire, le taux net de fréquentation scolaire, l'alphabétisation, le taux d'achèvement de l'école primaire et secondaire, l'accès à la terre, le taux de mutilation génitale féminine et les indicateurs sur la violence à l'égard des femmes. Toutefois, il convient de signaler que ces indicateurs provenant de différentes enquêtes (QUIBB 2006, QUIBB 2011, MICS3 et MICS4, etc.) et du recensement du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2010, réalisés par la Direction générale des statistiques et de la comptabilité nationale (DGSCN) ne couvrent pas les douze derniers mois, mais ressortent les progrès réalisés dans les domaines y afférent après le rapport Beijing+15.

Aussi, est-il important de mentionner que le Togo vient de réaliser sa troisième Enquête Démographique et de Santé (EDST-III) qui pourvoira beaucoup plus d'informations récentes sur le noyau d'indicateurs minimum dès la publication du rapport.

Quelques indicateurs nationaux permettant de suivre les progrès accomplis dans l'égalité des sexes au Togo sont annexés au présent rapport (annexe2)

3.2. Le Togo et l'Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes adopté par la Commission de statistique de l'ONU en 2013

Avant l'adoption de l'ensemble minimal des indicateurs par la Commission de Statistique de l'ONU en 2013, le Togo avait dans son enquête QUIBB 2011 renseigné un certain nombre d'indicateurs présentés en annexe2 concernant les données et statistiques. L'Etat compte actualiser ces indicateurs et renseigner le reste de l'ensemble minimal à travers une enquête nationale ultérieure.

3.3. Le Togo et les neuf indicateurs de violence à l'égard des femmes adoptés par la Commission de statistique de l'ONU en 2013

Les mesures adéquates sont en train d'être prises pour mettre en place un comité afin de réaliser une étude additionnelle sur les violences basées sur le genre prenant en compte les neuf indicateurs adoptés par la Commission de Statistique qui n'apparaissent pas de façon explicite dans l'étude sur les VBG réalisées en 2010 et les enquêtes QUIBB antérieures à 2013 dont les résultats sont joints en annexe.

3.4. Brève description des processus sur la situation des groupes spécifiques

Au Togo, aucune étude spécifique n'a été menée pour recueillir des données sur la situation des femmes handicapées. Toutefois selon les données du 4^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat, le nombre des personnes handicapées est de 84625 dont 40830 femmes. En ce qui concerne les personnes âgées de 60 ans et plus, on dénombre 201.471 femmes contre 136.468 hommes.

4 - QUATRIEME PARTIE: PRIORITES QUI SE DESSINENT

L'analyse des indicateurs de développement humain fait ressortir des inégalités de genre. Pour parvenir à l'équité et à l'égalité de genre, il est nécessaire d'adopter des mesures spécifiques pour répondre aux politiques, lois, procédures, normes, croyances, pratiques et attitudes qui maintiennent les inégalités entre les femmes et les hommes. Ces mesures d'équité et d'égalité de genre, développées avec les parties prenantes, devraient soutenir la capacité des femmes à faire des choix concernant leur propre vie.

Ainsi, les principaux défis du Gouvernement à relever dans ces domaines sont de : (i) faire avancer la participation égale des femmes et des hommes en tant que décideurs dans l'élaboration des politiques de développement durable ; et (ii) assurer l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décisions à tous les niveaux du processus de développement du pays.

Pour la période 2013-2017, le Gouvernement mettra en œuvre le plan d'actions de la Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre (PNEEG) et s'attachera à : (i) valoriser la position sociale et le potentiel de la femme dans la famille et dans la

communauté ; (ii) accroître la capacité productive des femmes et leur niveau de revenu ; (iii) renforcer l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement); (iv) promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, et éliminer les violences basées sur le genre ; (v) renforcer les capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNEEG.

Valorisation de la position sociale et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté : le droit égal des femmes à exprimer leurs besoins et intérêts, ainsi que leur vision de la société, afin de façonner les décisions qui affectent leur vie : ceci demeure une des priorités du Gouvernement. Ainsi, il entend renforcer l'émergence des femmes dans la sphère de prise de décision et la participation communautaire. A cet effet, l'action du Gouvernement portera sur : (i) la sensibilisation de groupes ciblés sur les questions de genre ; (ii) le renforcement de l'accès des femmes aux postes de décision ; (iii) le plaidoyer auprès des décideurs et leaders pour un soutien actif à l'équité et à l'égalité de genre.

Dans ce sens, le Gouvernement entend élaborer et mettre en œuvre un programme Information Education-Communication (IEC)/Genre et poursuivre la vulgarisation du Code des personnes et de la famille.

Accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu : l'action du Gouvernement passera par : (i) le renforcement de l'accès des femmes aux moyens de production, notamment à la terre, à la technologie et au crédit; (ii) la facilitation de l'accès des femmes à l'emploi décent et aux ressources productives. A cet effet, le Gouvernement entend élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement de l'entrepreneuriat féminin et un programme de renforcement des capacités du leadership professionnel des femmes et mettre en place une initiative d'information et de sensibilisation des femmes et des jeunes filles sur les divers aspects du marché du travail et de l'emploi.

Renforcement de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base : l'ambition du Gouvernement est de permettre aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons de bénéficier des mêmes conditions de vie et d'opportunités pour réaliser leur potentiel et leurs droits humains afin de contribuer au développement économique, politique, et socioculturel du pays. Pour ce faire, les stratégies seront orientées vers : (i) l'accès et le contrôle, de manière égale et équitable, des filles et des garçons, des hommes et des femmes, aux services sociaux de base, notamment la santé, l'éducation, l'eau potable-assainissement ; (ii) la formation en genre des différents acteurs de l'éducation et de la santé en vue d'obtenir d'une part, les changements de comportement favorables à l'éducation des filles et des garçons et, d'autre part, une amélioration effective de la santé de reproduction.

Promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences sous toutes leurs formes : sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, socioculturel, le Gouvernement envisage, à moyen terme, d'assurer : (i) l'harmonisation de la législation nationale avec les engagements internationaux et régionaux ratifiés ; (ii) l'information des femmes et des hommes sur leurs droits ; (iii) le renforcement de la protection de l'intégrité physique des femmes et des hommes, de même que des filles et des garçons, notamment par la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre.

Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique nationale de l'équité et de l'égalité genre : l'engagement du Gouvernement va se poursuivre à travers : (i) la réalisation de l'audit du genre dans les différentes institutions nationales ; (ii) l'amélioration des mécanismes en matière de planification, de coordination et de suivi-évaluation de la politique nationale de l'égalité et de l'équité de genre ; (iii) le développement d'une stratégie de coordination et de suivi-évaluation du genre ; (iv) le développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour soutenir l'équité et l'égalité de genre ; (v) le renforcement de la capacité d'intervention des cellules et points focaux du genre, et (vi) le renforcement des capacités des organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre de la PNEEG.

Sur le plan des droits fondamentaux, l'accès à la justice est primordial. Le Togo envisage la prise en compte de l'accès à la justice des femmes dans le cadre de la réforme du code pénal et les projets de sensibilisation. La direction de l'accès au droit et à la justice du ministère de la justice a initié le « Projet de recours au volontariat pour un appui juridique aux groupes vulnérables » et a sollicité l'appui du PNUD.

Son objectif est de contribuer au respect des droits fondamentaux des plus vulnérables, à travers la mise en œuvre rapide d'un système d'aide juridique et judiciaire en faveur des groupes vulnérables et des plus démunis. Il contient un projet qui vise la mise en place d'un dispositif pilote d'aide juridique, à travers la fourniture d'une assistance juridique aux détenus/prévenus, en particulier aux femmes et aux jeunes.

Une étude à la création d'un dispositif institutionnel pilote d'accueil d'informations et d'orientation du justiciable aux tribunaux de première instances de Lomé et de Kara est également prévue. Les femmes pourront bénéficier de ce dispositif et avoir un meilleur accès aux cours et tribunaux pendant la durée du projet (2012-2013). Une sensibilisation sera faite dans ce cadre pour plus de recours des femmes à l'aide juridictionnelle en toutes matières devant les cours et tribunaux.

Sur le plan de l'autonomisation des femmes, la création de la finance inclusive vise à rendre accessibles, les services financiers aux plus pauvres, par l'entremise des banques et des Institutions de microfinances. A travers le produit ASPEF des prêts de petits montants (au moins 30 000 fcfa) sont octroyés à des bénéficiaires, à des taux très bas (5% sans caution matérielle ni de garantie) pour leur permettre d'avoir de peu de ressources dont ils ont besoins pour développer des activités génératrices de revenus. Les critères sont très simples : les bénéficiaires doivent seulement faire partie de groupements solidaires. Ce fonds vise deux millions (2000 000) de femmes à l'horizon 2018.

Sur le plan de l'implication de la femme dans les sphères de décision, suite à la déclaration du Chef de l'Etat le 19 décembre 2012 relative à la parité homme-femme aux postes électifs, le code électoral a été révisé. L'article 220 stipule que les listes de candidats présentés par tout parti politique ou regroupement de partis politiques légalement constitués ainsi que par les personnes indépendantes doivent respecter, dans l'ensemble, la parité homme-femme.

L'article 225 stipule que : le montant du cautionnement est réduit de moitié pour les candidats de sexe féminin.

- La déclaration du Chef de l'Etat sur la parité et la révision du code électoral.
- La déclaration de la parité a constitué un instrument de plaidoyers auprès des partis politiques pour que les femmes soient bien positionnées sur les listes électorales.

Même si les dispositions de l'article 220 relatives à la parité hommes-femmes sur les listes de candidatures pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ne s'est pas imposé selon le code électoral révisé pour les élections législatives de 2013, un plaidoyer et de sensibilisations soutenus auprès des décideurs politiques, des chefs traditionnels, des leaders de communautés, etc. doivent être poursuivis afin que cette disposition devienne effective dans tous les postes de décision et non seulement électifs.

S'agissant du **mécanisme national de la promotion de la femme**, l'allocation et la mobilisation des ressources pour ce mécanisme est une priorité pour la mise en œuvre des objectifs de la PNEEG à savoir :

- Valoriser la position et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté ;
- Accroître la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu ;
- Améliorer l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux ;
- Promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences sous toutes leurs formes ;
- Renforcer les capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNEEG.

CONCLUSION

Au Togo, l'orientation est donnée du plus haut niveau de l'Etat jusqu'aux échelons primaires sur la nécessité de systématiser l'intégration de la femme dans tous les processus de gestion ou de gouvernance de la cité.

La mise en œuvre de la Déclaration et du programme d'action de Beijing a été rendue possible grâce à cette orientation et aux efforts conjugués de tous les acteurs impliqués dans l'amélioration des droits et de la condition de la femme. Cependant, ces progrès enregistrés ne doivent pas occulter l'immense tâche qui reste à accomplir.

Des efforts se poursuivent à travers des réformes institutionnelles et programmatiques en ligne avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi et la Politique nationale pour l'équité et de l'égalité de genre, pour qu'aucun secteur, aucune branche d'activité, aucune entité territoriale ou politique n'échappe à la dynamique de prise en compte de la femme dans les processus de développement

ANNEXES

Annexe 1 : Informations sur le processus d'élaboration de l'examen national, notamment sur les ministères gouvernementaux et institutions qui y ont participé et les consultations tenues avec les parties prenantes

Structures impliquées dans le processus d'élaboration du rapport

N°	Domaines critiques et autres questions spécifiques	Structures
1	Femmes et pauvreté	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministre de l'Economie et des Finances, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de l'Emploi des Jeunes, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Assemblée Nationale, Direction de la Coopération et de la Promotion des Activités Economiques de la Femme -Direction du Genre et des Droits de la Femme/Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation,
2	Education et formation des femmes	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Industrie, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ALPHA et Direction de la Famille et de l'Education de la Jeune Fille/ Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Ministre de l'Economie et des Finances
3	Femmes et santé	Ministère de la Santé, Ministre de l'Economie et des Finances, Direction de la Famille et de l'Education de la Jeune Fille/ Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
4	Violence à l'égard des femmes	Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR, Assemblée Nationale, Direction du Genre et des Droits de la Femme - Direction de la Coopération et de la Promotion des Activités Economiques de la Femme - Direction de la Famille et de l'Education de la Jeune Fille -Direction Générale de la Protection de l'Enfant/Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Ministère de la Santé, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
5	Femmes et conflits armés	Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR, Assemblée Nationale, Direction du Genre et des Droits de la Femme -Coordination Nationale pour l'Assistance aux Réfugiés/ Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
6	Femmes et économie	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministre de l'Economie et des Finances, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Ministère de la Fonction Publique, Direction de la Coopération et de la Promotion des Activités Economiques de la Femme - Direction de la Famille et de l'Education de la Jeune Fille -Direction des Personnes Handicapées/Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de l'Emploi des Jeunes, Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Industrie, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
7	Femmes et prise de décision	Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR, Ministre de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République, Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, Assemblée Nationale, Direction du Genre et des Droits de la Femme -Conseillère Technique chargée de la Planification, Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de

N°	Domaines critiques et autres questions spécifiques	Structures
		l'Alphabétisation, Ministère de la Fonction Publique, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
8	Mécanismes et institutions chargé de favoriser la promotion de la femme	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Assemblée Nationale, Ministère de la Fonction Publique, Direction du Genre et des Droits de la Femme / Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation et tous les secteurs
9	Droits fondamentaux de la femme	Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR, Ministre de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Assemblée Nationale, Direction du Genre et des Droits de la Femme-Direction de la Coopération et de la Promotion des Activités Economiques de la Femme- Direction de la Famille et de l'Education de la Jeune Fille/Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
10	Femmes et media	Ministère de la communication, de la culture, des arts et de la formation civique, Direction du Genre et des Droits de la Femme/Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
11	Femmes et environnement	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
12	Petite fille	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, Direction de la Famille et de l'Education de la Jeune Fille – Direction de la Coopération et de la Promotion des Activités Economiques de la Femme – Direction Générale de la Protection de l'Enfant / Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Ministère de la Santé, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de l'Emploi des Jeunes
13	Tous les domaines et autres questions spécifiques	Cabinet de la Présidence, Secrétariat Général du Gouvernement, Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Assemblée Nationale, REFAMP

Annexe 2 : Données statistiques détaillées, le cas échéant, sur les tendances générales examinées dans la première partie et sur tous les domaines critiques examinés dans la deuxième partie

Représentativité des femmes et des hommes dans les instances publiques et politiques

<i>Institutions</i>	<i>Total</i>	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>	<i>Pourcentage des femmes (%)</i>
Gouvernement	29	23	6	20,68 %
Assemblée Nationale	91	75	16	17,58 %
Cour Constitutionnelle	9	8	1	11,11 %
Cour Suprême	15	13	2	13,33 %
Procureur de la République	10	10	0	0%
Procureurs généraux	2	2	0	0%
Conseil Supérieur de la Magistrature	9	7	2	22,22 %
Magistrats	206	182	24	11,65 %
Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)	17	14	3	17,64 %
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	9	8	1	11,11%
<i>Poste de prise de décision</i>	<i>Total</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Pourcentage des femmes (%)</i>
Présidents des tribunaux	30	30	0	0%
Présidents des cours d'appel	2	2	0	0%
Ambassadeurs (12) et Chargés d'affaires (5)	17	15	2	11,76%
Préfets	35	35	0	0 %
Présidents de Délégations Spéciales	60	60	0	0%
Directeurs de Cabinet	30	28	2	6,66%
Secrétaires Généraux	29	29	0	0%
Chefs de cantons	387	384	3	0,77% %
Chefs de Villages	4487	4994	3	0,06 %

Source : Données recueillies auprès des institutions concernées mai 2014

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

2011							<i>Ensemble</i>
Désignations	Grand	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	

	Lomé						
Urbain	23,46	28,47	32,87	15,34	19,15	19,07	25,33
Rural	---	18,11	33,21	23,72	19,93	18,56	25,34
Ensemble	23,46	26,34	33,07	18,85	19,44	18,86	25,35

Source : QUIBB 2011, Calculs du CADERDT

Principal employeur et statut des femmes salariés dans le secteur non agricole

Principaux employeurs	Taux (%)
Fonction publique	23,21
Sociétés d'Etat	3,41
Entreprises privées	73,38
Statuts des employés	
Permanent	78,84
Déterminée	21,16

Source : QUIBB 2011

Indicateurs sur la situation des hommes et des femmes

Indicateurs(%)	QUIBB 2006		QUIBB 2011	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Chômage	3,2	3,1	4,3	9
Sous-emploi			20,2	25,5
Accès à l'école primaire	87,9	87,1	87,3	88,2
Taux net de fréquentation scolaire au primaire	75,5	71,2	84,5	79
Accès au secondaire	56,3	61,4	54,6	59,9
Taux net de fréquentation scolaire au secondaire	38,3	30	48	33,5
Alphabétisation	70,3	44,4	74	47,9
Possession de terres selon le sexe du chef du ménage	53	36,3	61,2	52

Source : Enquêtes réalisées par la DGSCN.

Indicateurs sur la situation sur la scolarisation

Enquête MICS4 de 2010			
Indicateurs (%)	Homme	Femme	Ensemble
Taux d'achèvement de l'école primaire	96,1	71,6	83,3
Taux d'achèvement de l'école secondaire	80,9	69,9	75,9
Indice de parité entre les sexes en matière d'éducation au primaire	-	-	1,0
Indice de parité entre les sexes en matière d'éducation au secondaire	-	-	0,8

Indicateurs sur la situation des MGF au Togo

Enquêtes MICS

Mutilations génitales féminines/excision	2006	2010
Taux de femmes de 15-49 ans soumises aux mutilations génitales féminines	6,0%	4,0%
Taux de filles de 0-14 ans soumises aux mutilations génitales féminines	1%	0,4%

Prévalence, fréquence et auteurs des violences domestiques basées sur le genre

Types de violences	A été une fois victime de violence dans le ménage	A quelle fréquence vis-tu cela?			A été victime durant les 12 derniers mois	Qui t'a fait cela pour la dernière fois ?		
		Toujours	Parfois	Rarement		Père/Mère	Frère/Sœur	Autre
		%						
Menacé verbalement	64,1	21,1	62,0	16,8	53,7	66,5	14,8	18,7
Insulté	84,8	23,2	61,7	15,1	73,9	66,9	15,3	17,8
Fâché quand tu discutes avec un homme	30,6	32,4	44,4	23,2	22,7	63,1	16,8	20,1
Humilié devant des gens	13,7	24,8	46,5	28,7	10,1	55,1	16,5	28,4
Regardé avec mépris	30,6	19,4	57,1	23,5	25,5	57,3	16,9	25,8
Poussé des jurons	46,5	20,9	58,1	21,0	38,7	56,3	22,7	21,0
Giflé	25,2	12,1	39,4	48,5	14,4	62,0	20,1	17,9
Lancé des objets	11,2	13,3	43,6	43,0	6,3	57,3	20,6	22,1
Bousculé brutalement	6,7	8,6	49,5	41,9	3,9	44,4	28,3	27,3
Donné un coup de pied	4,0	10,2	37,3	52,5	2,5	35,6	40,7	23,7
Mordu	3,7	12,8	22,0	65,1	1,7	28,4	33,0	38,5
Frappé avec les mains	43,7	12,5	57,8	29,7	29,4	71,8	13,8	14,4
Frappé avec un objet	25,6	12,4	56,3	31,2	15,5	69,8	12,0	18,1
Brûlé	0,9	7,4	29,6	63,0	0,6	33,3	25,9	40,7
Immobilisé	2,5	16,0	48,0	36,0	1,5	65,3	13,3	21,3
Séquestré	2,2	10,8	32,3	56,9	0,9	66,2	7,7	26,2
Exigé des rapports sexuels non désirés	3,1	9,7	32,3	58,1	1,8	6,5	3,2	90,3
Harcelé pour avoir des rapports sexuels	5,9	13,7	36,6	49,7	3,5	12,0	2,9	85,1
Refusé de te donner de l'argent	21,4	17,4	50,9	31,8	16,7	77,7	5,2	17,1
Refusé de te faire soigner ou de payer tes frais médicaux	5,7	29,4	50,0	20,6	3,8	77,6	5,9	16,5
Refusé d'assurer tes besoins (objets de toilette, habillement...)	9,5	31,9	46,8	21,3	7,2	77,3	3,9	18,8
Donné plus de tâches domestiques parce que tu es fille	16,2	54,8	36,5	8,8	14,2	74,0	5,0	21,0
Interdit d'exercer certains rôles parce que tu es une fille	13,3	37,5	42,1	20,4	10,1	77,3	6,4	16,3
Refusé de te donner à manger	6,6	16,4	31,3	52,3	4,2	64,1	6,7	29,2
Refusé de payer ton salaire	1,6	25,5	53,2	21,3	0,9	61,7	0,0	38,3

Source : Etude sur les VBG 2010.

Tableau 7: Répartition des chefs de ménages et leurs époux (ses) selon le type de violence conjugale subi par milieu de résidence, région et niveau d'instruction (%)

	Manifestation de la violence conjugale						
	Vous menace	Bouscule secoue	Frappe	Étrangler	Menace avec couteau	Attaque avec couteau	Forcer pour rapport
Ensemble	10,7	7,7	7,9	1,2	0,5	0,3	4,2
Milieu de résidence							
Urbain	9,6	6,8	6,8	1,3	0,5	0,1	3,5
Rural	11,0	7,9	8,3	1,1	0,6	0,4	4,5
Régions							
Maritime	10,2	6,8	7,4	1,4	0,6	0,1	5,1
Plateaux	10,1	6,2	6,8	1,4	0,5	0,4	3,9
Centrale	12,3	8,4	7,5	0,8	0,3	0,2	4,4
Kara	10,4	7,3	10,2	0,8	0,8	0,3	5,5
Savanes	17,0	14,8	11,3	1,5	1,1	1,0	2,5
Lomé	5,5	4,8	5,2	0,8	0,3	-	2,3
Niveau d'instruction							
Maternel	11,5	5,5	5,4	1,4	-	-	3,4
Primaire	9,5	5,9	6,8	1,0	0,4	0,1	2,3
Secondaire 1 ^{er} cycle	9,0	6,0	6,4	0,8	0,2	0,0	3,4
Secondaire 2 ^{ème} cycle	5,9	3,4	3,9	0,8	-	-	3,2
Supérieur	5,3	2,5	2,6	1,0	1,0	-	1,7
Aucun niveau	13,1	10,3	9,9	1,5	0,7	0,5	5,8

Source : QUIBB 2011

Liste minimale d'indicateurs du marché du travail et de la formation professionnelle

I. Les indicateurs du marché du travail

		Homme	Femme	Ensemble
1	Population en âge de travailler	1594554	1739537	3 334 090
2	Population occupée ou emploi	1042967	1255617	2 298 584
3	Population au chômage	22906	19689	42 595
4	Population active	1065873	1275306	2 341 180
5	Part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois (Taux d'emploi vulnérable) (Indicateur OMD)	54,5%	61,3%	58,2%
6	Taux de pluriactivité	23,7%	18,0%	20,6%
7	Ratio Emploi/Population 15-64 ANS (Indicateur OMD)	65,4%	72,2%	68,9%
8	Taux de croissance de l'emploi			
9	Taux de chômage élargi	5,2%	8,0%	6,7%
10	Taux de chômage BIT	2,1%	1,5%	1,8%
11	Taux de chômage des jeunes 15-24 ans	6,0%	12,8%	10,3%
12	Taux de chômage des jeunes 15-35 ans	6,0%	9,9%	8,3%
13	Proportion de chômeurs découragés	3,1%	6,5%	5,0%
14	Proportion des Jeunes de (15-24 ans) « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation »	5,2%	12,1%	8,6%
15	Proportion des Jeunes de (15-35 ans) « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation »	6,3%	10,8%	8,6%
16	Taux d'emplois informel			86,7%
17	Proportion de l'emploi salarié	50,9%	17,2%	32,4%
18	Proportion de ménages de travailleurs pauvres			
19	Part des personnes ayant un emploi et vivant en dessus du seuil de pauvreté (Taux de travailleurs pauvres, indicateur OMD)	52,8%	57,0%	55,1%
20	Taux de salarisation	29,6%	12,8%	20,4%

Indicateurs d'emploi

Population en âge de travailler (2011)

Homme	1 594 554
Femme	1 739 537
15-24	1 180 076
15-35	2 190 762
15-64	3 334 090
Urbain	1 454 179
Rural	1 879 911

Population occupée (2011)

Homme	1 042 967
Femme	1 255 617
15-24	449 906
15-35	1 285 897
15-64	2 298 584
Urbain	896 376
Rural	1 402 208

Population au chômage au sens strict (2011)

Homme	22 906
Femme	19 689
15-24	7 671
15-35	29 625
15-64	42 595
Urbain	34 519
Rural	8 076

Chômeurs découragés (2011)

Homme	34 025
Femme	89 254
15-24	43 812
15-35	86 808
15-64	123 280
Urbain	82 454
Rural	40 825

Population active au sens strict (2011)

Homme	1 065 873
Femme	1 275 306
15-24	457 577
15-35	1 315 522
15-64	2 341 180
Urbain	930 895

Taux d'emploi vulnérable (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	568 473	1 042 967	54,5%
Femme	770 206	1 255 617	61,3%
15-24	149 037	449 906	33,1%
15-35	656 461	1 285 897	51,1%
15-64	1 338 679	2 298 584	58,2%
Urbain	495 736	896 376	55,3%

Taux de pluriactivité (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	247 368	1 042 967	23,7%
Femme	225 969	1 255 617	18,0%
15-24	43 540	449 906	9,7%
15-35	225 085	1 285 897	17,5%
15-64	473 338	2 298 584	20,6%
Urbain	137 511	896 376	15,3%
Rural	335 827	1 402 208	23,9%

Ratio emploi/population (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	1 042 967	1 594 554	65,4%
Femme	1 255 617	1 739 537	72,2%
15-24	449 906	1 180 076	38,1%
15-35	1 285 897	2 190 762	58,7%
15-64	2 298 584	3 334 090	68,9%
Urbain	896 376	1 454 179	61,6%
Rural	1 402 208	1 879 911	74,6%

Taux de chômage élargi (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	56 932	1 099 899	5,2%
Femme	108 943	1 364 561	8,0%
15-24	51 484	501 390	10,3%
15-35	116 433	1 402 330	8,3%
15-64	165 875	2 464 459	6,7%
Urbain	116 973	1 013 349	11,5%
Rural	48 902	1 451 110	3,4%

Taux de chômage au sens strict (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	22 906	1 065 873	2,1%
Femme	19 689	1 275 306	1,5%
15-24	7 671	457 577	1,7%
15-35	29 625	1 315 522	2,3%
15-64	42 595	2 341 180	1,8%
Urbain	34 519	930 895	3,7%
Rural	8 076	1 410 284	0,6%

Taux de chômage au sens strict des 15-24 ans (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	3466	179865	1,9%
Femme	4205	277712	1,5%
Urbain	6152	168465	3,7%
Rural	1519	289112	0,5%
Ensemble	7671	457577	1,7%

Taux de chômage au sens large des 15-24 ans (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	11343	187741	6,0%
Femme	40141	313648	12,8%
Urbain	33560	195873	17,1%
Rural	17924	305516	5,9%
Ensemble	51484	501390	10,3%

Taux de chômage au sens strict des 15-35 ans (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	14396	560677	2,6%
Femme	15229	754845	2,0%
Urbain	25472	530438	4,8%
Rural	4153	785084	0,5%
Ensemble	29625	1315522	2,3%

Taux de chômage au sens large des 15-35 ans (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	34743	581024	6,0%
Femme	81690	821306	9,9%
Urbain	85108	590074	14,4%
Rural	31325	812256	3,9%
Ensemble	116433	1402330	8,3%

Proportion de chômeurs découragés (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	34 025	1 099 899	3,1%
Femme	89 254	1 364 561	6,5%
15-24	43 812	501 390	8,7%
15-35	86 808	1 402 330	6,2%
15-64	123 280	2 464 459	5,0%
Urbain	82 454	1 013 349	8,1%
Rural	40 825	1 451 110	2,8%

Proportion de jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en éducation et en formation (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	31265	597149	5,2%
Femme	70706	582927	12,1%
Urbain	63797	518263	12,3%
Rural	38174	661813	5,8%
Ensemble	101971	1180076	8,6%

Proportion de jeunes de 15-35 ans ni en emploi, ni en éducation et en formation (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	66145	1050635	6,3%
Femme	123016	1140127	10,8%
Urbain	135058	988090	13,7%
Rural	54104	1202672	4,5%
Ensemble	189162	2190762	8,6%

Proportion de l'emploi salarié dans le secteur non agricole (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	248251	488036	50,9%
Femme	101861	591467	17,2%
15-24	54355	132295	41,1%
15-35	198254	570314	34,8%
15-64	350112	1079503	32,4%
Urbain	259098	726036	35,7%
Rural	91014	353467	25,7%

Taux de travailleurs pauvres (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	550935	1042967	52,8%
Femme	716058	1255617	57,0%
15-24	275683	449906	61,3%
15-35	706857	1285897	55,0%
15-64	1266993	2298584	55,1%
Urbain	277067	896376	30,9%
Rural	989926	1402208	70,6%

Taux de salarisation (2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	309112	1042967	29,6%
Femme	160786	1255617	12,8%
15-24	79282	449906	17,6%
15-35	264500	1285897	20,6%
15-64	469898	2298584	20,4%
Urbain	270139	896376	30,1%
Rural	199758	1402208	14,2%

Education et formation

Taux d'alphabétisation

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Homme	1252832	1693971	74,0%
Femme	890917	1858712	47,9%
15-24	936425	1175305	79,7%
15-35	1539240	2183514	70,5%
15-64	2101679	3323283	63,2%

Taux de scolarisation Brut EPT

Primaire	132,4%
Secondaire1	65,2%
Secondaire2	30,9%

Taux de Scolarisation net

24 Taux d'achèvement EPT

Primaire 75,7%

25 Taux de transition vers l'enseignement secondaire

Primaire-Secondaire1 75%

28 Taux de scolarisation EFTP résidentiel (2010-2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Masculin	19 248	19 659	97,91%
Feminin	13 446	13 450	99,97%
Total	32 694	33 109	98,75%

29 Taux de scolarisation EFTP en alternance (2010-2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Masculin	411	19 659	2,09%
Feminin	4	13 450	0,03%
Total	415	33 109	1,25%

30 a Taux de réussite au BAC 2011

Séries du BAC	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
E	4	7	57,14%
F1	29	39	74,36%
F2	125	182	68,68%
F3	177	208	85,10%
F4	136	267	50,94%
Ti/1	8	17	47,06%
G1	666	946	70,40%
G2	1 423	3050	46,66%
G3	616	1260	48,89%
TOTAL	3 184	5 976	53,28%

Taux de réussite au BAC 2012

Séries du BAC	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
E	3	8	37,50%
F1	15	35	42,86%
F2	68	159	42,77%
F3	174	181	96,13%
F4	117	177	66,10%
Ti/1	12	14	85,71%
G1	1 376	1561	88,15%
G2	2 935	4694	62,53%
G3	1 249	2133	58,56%
TOTAL	5 949	8 962	66,38%

Taux de réussite au CAP 2011

Séries du CAP	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
INDUSTRIELLE	1322	1429	92,51%
ARTISTIQUE ARTISANALE	12	19	63,16%
COIFFURE, ESTHETIQUE, COUTURE	1 409	1551	90,84%
TOTAL	2 743	2 999	91,46%

Taux de réussite au BT 2011

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
BT	623	729	85,46%

Taux de réussite au CFA 2011

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
CFA	14692	15200	96,66%

Indice de financement de l'ETFP 2009 à 2011

	Numérateur (en milliard de F CFA)	Dénominateur (en milliard de F CFA)	Indicateur
2009	3,5530	1 493,5	0,24%
2010	4,5955	1 571,3	0,29%
2011	4,6023	1 743,3	0,26%

Taux de redoublement EFTP (2010-2011)

	Numérateur	Dénominateur	Indicateur
Masculin	3 163	18 056	17,52%

Annexe 3 : Exemples de bonnes pratiques concernant les politiques et initiatives mises en œuvre dans l'un quelconque des domaines critiques, qui ne figurent dans aucune autre partie

OMD2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Indicateurs : Taux d'achèvement du primaire

Gratuité des frais de scolarité au primaire

Le gouvernement a décidé en 2008, afin d'améliorer l'accès des enfants à l'éducation de base, de supprimer les frais de scolarité dans le préscolaire et le primaire publics. Les frais de scolarité annuels dans l'enseignement de base public varient de 1.500 à 8.000 F.CFA en fonction des régions. Cette mesure a induit un accroissement du budget de l'Etat consacré à l'enseignement primaire qui a plus que doublé, passant de 18,2 milliards FCFA en 2007 à 41,5 milliards FCFA en 2011. Le taux d'accroissement moyen de l'effectif dans l'enseignement primaire est de 6,7% de 2008 à 2012 (pour un taux de croissance moyen de la population de 2,84%) et de 7,4% chez les jeunes filles.

OMD5 : Améliorer la santé maternelle

Indicateurs : Taux de mortalité maternelle réduit

Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA)

La CARMMA a été lancée en mai 2009 par l'Union Africaine, le principal objectif de la CARMMA est d'accroître la disponibilité et l'utilisation des services de soins de santé publique accessibles et de qualité y compris ceux liés à la santé sexuelle et reproductive, indispensable pour la réduction de la mortalité maternelle.

La vision de la CARMMA est de :

- prendre appui sur les efforts d'ores et déjà engagés pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile partout en Afrique ;
- plaider pour un engagement politique accru, et une mobilisation de ressources nationales en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile ;
- communiquer plus largement avec le public africain afin d'inspirer l'action.

Le Togo a lancé sa première CARMMA en 2010. Ce lancement a conduit à la subvention de la césarienne de 80% et une prise en charge des femmes souffrant de la fistule obstétricale avec l'appui de ses principaux partenaires qui sont, entre autres : l'OMS, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le PNUD. Dans ce cadre, la Commission nationale pour la santé de la femme et de l'enfant a été mise en place et une subvention est accordée à la césarienne. Le coût de la césarienne jadis de 85 000 à 110.000 FCFA est passé depuis mai 2011 à 10.000 FCFA, coût unique dans toutes les formations sanitaires publiques du Togo.

OMD6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Indicateur : Taux de prévalence du VIH/sida parmi la population sexuellement active (15-49 ans)

Gratuité des ARV

En matière de lutte contre le Sida, le Togo s'est engagé à mener une bataille sans merci contre ce fléau dans le but de protéger sa population. Dans le souci de faciliter l'accès au traitement, le Togo a décrété en novembre 2008, la gratuité des ARV. Cette mesure sociale a été couplée au processus de décentralisation de la dispensation des ARV. Le nombre de structures de prise en charge est passé de 54 à 141 entre 2006 et 2012 avec un taux de couverture géographique de 44,2%. Sur la même période, le nombre de structures de dispensation des ARV est passé de 5 à 69, avec un taux de couverture géographique de 49%. Au cours de l'année 2012, 30 334 PVVIH ont reçu un traitement ARV dont la majorité sont des femmes.

Annexe 4 : Liste des politiques, stratégies, plans d'action et publications , avec les liens pertinents (versions électroniques).

1. Stratégie de Croissance Accélérée pour la Promotion de l'Emploi (SCAPE)
(www.dsrptogo.tg)
1. 4^{ème} Rapport de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sur le Togo
(www.undp.org/.../14/le-togo-valide-son-4-me-rapport-de-suivi-des-omd-)
2. Evaluation de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing à l'occasion du quinzième anniversaire de son adoption - 2010 – (Juin 2009)
3. Sixième et Septième rapports périodiques du Togo sur la CEDEF (Mai 2012)
4. Loi 2013-004 portant Code électoral du Togo (Mai 2012)
5. Document de stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre du Togo (Juin 2012)
6. Code des Personnes et de la Famille du Togo révisé (2012)
(www.orinia.com/minsocialemme/wp-content/uploads/2014/01/CPF.pdf)
7. Code de l'enfant du Togo (2008)
(www.hsph.harvard.edu/population/domesticviolence/togo.child.07.pdf)
8. Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté –Complet (DSRP-C) (2009)
9. Politique Nationale pour l'Equité et l'égalité de Genre au Togo (PNEEG) (2011)
10. Plan d'Action de Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre au Togo (PAEEG) (2011)
11. Stratégie d'intervention des cellules sectorielles Genre du Togo (2008)

Table des matières

Liste des abréviations	2
INTRODUCTION	4
Approche méthodologique	4

1. PREMIERE PARTIE : PRINCIPALES REALISATIONS ET OBSTACLES DEPUIS 1995	5
1.1. REALISATIONS GENERALES ACCOMPLIES DEPUIS 1995	5
1.1.1. Importantes réalisations du pays dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.....	5
1.1.2. Différents facteurs de réussite.....	6
1.1.3. Principales modifications apportées aux textes constitutionnels, législatifs et juridiques pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.....	6
1.1.4. Part du budget de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le budget national.....	8
1.1.5. Description des activités menées pour accroître et suivre la planification nationale et les allocations budgétaires consacrées à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'élaboration des plans de développement et des budgets aux niveaux national, régional ou provincial et local.....	8
1.1.6. Principales formes de coopération nationale, bilatérale, sous-régionale ou régionale.....	9
1.1.8. Comment cette coopération pourrait-elle être améliorée	10
1.1.9. Mécanismes de dialogue entre le Gouvernement et la Société Civile	10
1.1.10. Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'égalité des sexes : facilité/renforcement de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.....	10
1.2. OBSTACLES/ECHecs RENCONTRES.....	10
2 - DEUXIEME PARTIE : PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS 2009 DANS LA MISE EN OEUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION	11
2.1 Femmes et pauvreté	11
2.2 Education et formation des femmes.....	14
2.3 Femmes et santé	18
2.4 Violence à l'égard des femmes.....	21
2.5 Femmes et conflits armés	24
2.6 Femmes et économie.....	24
2.7 Femmes et prise de décision	27
2.8 Mécanismes et institutions chargé de favoriser la promotion de la femme.....	29
2.9 Droits fondamentaux de la femme.....	30
2.10 Femmes et media.....	32
2.11 Femmes et environnement	33
2.12 Petite fille.....	37
3 - TROISIEME PARTIE : DONNEES ET STATISTIQUES	39
3.1. Analyse du noyau d'indicateurs nationaux et d'égalité des sexes.....	39
3.2. Le Togo et l'Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes adopté par la Commission de statistique de l'ONU en 2013	40
3.3. Le Togo et les neuf indicateurs de violence à l'égard des femmes adoptés par la Commission de statistique de l'ONU en 2013	40
3.4. Brève description des processus sur la situation des groupes spécifiques	40
4 - QUATRIEME PARTIE: PRIORITES QUI SE DESSINENT	40
CONCLUSION	43
ANNEXES	44